

Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Tchad

ETUDE DE FAISABILITE SUR L'INTEGRATION DE LA DIVULGATION DES DONNEES ITIE

KARIM LOURIMI

Avril 2021

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION	4
1.1.	OBJECTIFS DE LA MISSION	4
1.2.	APPROCHE METHODOLOGIQUE	4
1.3.	RESUME DES CONSTATATIONS ET DES RECOMMANDATIONS	5
2.	ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS ET DES TEXTES PERTINENTS EN MATIERE D'INTEGRATION DES DONNEES ITIE ...	8
2.1.	ETAT DES LIEUX DES POLITIQUES	8
2.2.	ETAT DES LIEUX DES DISPOSITIONS LEGALES PERTINENTES	10
3.	ETAT DES LIEUX DES PARTIES PRENANTES INTERVENANT DANS LA PRODUCTION DES DONNEES ITIE ET DES SYSTEMES ..	13
3.1.	PARTIES PRENANTES DANS LA PRODUCTION DES DONNEES ITIE	13
3.2.	ETAT DES LIEUX DES SYSTEMES ET DES PORTAILS DE PRODUCTION DES DONNEES ITIE.....	14
4.	ETAT DES LIEUX DE LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE DES DONNEES ITIE	20
4.1.	ETAT DES LIEUX DE LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE PAR EXIGENCE ITIE.....	20
4.2.	CONSTATATIONS.....	32
5.	RECOMMANDATIONS POUR L'INTEGRATION DES DONNEES ITIE AU TCHAD	35
6.	PLAN D'ACTION	49

Abréviations

ARSAT	Autorité de Régulation du Secteur pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)
BE	Bénéficiaire Effectif
CCCSRE	Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COTCO	Cameroun Oil Transportation Company
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGSDDI	Direction Générale des Services des Douanes et des Droits Indirects
DGTM	Direction Générale Technique des Mines (DGTM)
DGTP	Direction Générale Technique du Pétrole (DGTP)
HCN-ITIE	Haut Comité National de l'ITIE
IE	Industrie Extractive
ISEED	Institut de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
MMGC	Ministère des Mines, de la Géologie et des carrières
NIF	Numéro d'Identification Fiscal
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OTFiP	Observatoire Tchadien des Finances Publiques
PPE	Personne Politiquement Exposée
PR	Propriétaire Réel
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SHT	Société des Hydrocarbures du Tchad
SNE	Société Nationale d'Electricité
SONACIM	Société Nationale de Ciment
SONAMIG	Société Nationale des Mines et de la Géologie
SRN	Société de Raffinage de N'Djamena
TdR	Termes de Références
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
TOTCO	Tchad Oil Transportation Company

1. INTRODUCTION

1.1. Objectifs de la mission

L'objectif global de la mission consiste à évaluer la faisabilité de l'intégration de la divulgation des données ITIE dans les systèmes d'information du gouvernement et des entreprises.

L'objectif détaillé de la mission couvre notamment :

- l'établissement d'un état des lieux des procédures de collecte et de publication des données requises par la Norme ITIE ;
- Identification des obstacles et des lacunes à une divulgation ponctuelle, exhaustive et fiable des données requises par la Norme ITIE ;
- Recueillir les avis des parties prenantes sur les avantages et les inconvénients de l'intégration des données ITIE ; et
- La proposition d'une feuille de route identifiant les actions à mettre en place et les parties responsables et incluant les délais d'exécution, les besoins en ressources et en assistance technique, et au cas où les systèmes d'information existantes ne permettraient pas l'intégration des données ITIE.

1.2. Approche méthodologique

L'approche adoptée pour la réalisation de l'étude comporte les trois phases suivantes :

Phase I : Etude documentaire

Cette phase couvre les éléments suivants :

- le recensement des obligations réglementaires en termes de collecte, de traitement et de publication des données exigées par la Norme ITIE ;
- l'identification des entités en charges de la collecte et la production des données ITIE ;
- la compréhension des processus et des systèmes utilisés pour la collecte, le traitement et la fiabilisation des données ;
- l'évaluation de la ponctualité et de l'exhaustivité des données rendues publiques par les agences gouvernementales et les entreprises extractives ;
- le recensement des plateformes et des bases de données existantes ;
- l'identification des obstacles et des opportunités pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes gouvernementaux en place ; et
- l'identification des meilleures pratiques en matière d'intégration de données ITIE.

Phase II : Consultations avec les parties prenantes

Des entretiens en présentiel ont été effectués avec les points focaux des structures suivantes :

Structures rencontrées

Secrétariat Technique Permanent

Haut Comité National (représentants de la société civile)

Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE)

Direction Générale des Impôts (DGI)

Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)

Direction Générale des Services des Douanes et des Droits Indirects (DGSDDI)

Direction Générale Technique du Pétrole (DGTP)

Direction Générale Technique des Mines (DGTm)

Ministère des Finances et du Budget (MFB)

Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)

Société de Raffinage de N'Djamena (SRN)

Autorité de Régulation du Secteur pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)

Société Nationale des Mines et de la Géologie (SONAMIG)

Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche

Société Nationale de Ciment du Tchad (SONACIM)

Chambre des Comptes

Ces réunions ont permis d'identifier :

- Les besoins des parties prenantes en termes de format et désagrégation des données ;
- Les systèmes utilisés pour la recouvrement et le suivi des recettes du secteur extractif ;
- Les contraintes techniques pour l'intégration des données ITIE dans les systèmes en place ;
- Les projets en cours de modernisation des systèmes d'information au niveau des entités gouvernementales et le calendrier de leurs implémentations.

Phase III : Compilation et reporting

Sur la base des résultats des deux précédentes phases, un rapport d'étude a été élaboré pour résumer l'état des lieux de l'intégration des données ITIE et proposer des recommandations et des actions compilées dans une feuille de route destiné au HCN-ITIE.

1.3. Résumé des constatations et des recommandations

1.3.1. Analyse SWOT- Projet Intégration des données ITIE au Tchad

❖ Forces

- Existence de politiques en faveur de la divulgation des données : Les politiques de données ouvertes et de publication des contrats ainsi que le plan d'action de l'ITIE-Tchad démontrent une volonté et un engagement des parties prenantes en faveur de la divulgation des données sur le secteur extractif. Cet engagement est traduit également dans la pratiques par le lancement de multiples projets et initiatives pour divulgation en ligne des données sur le secteur.
- Un Cadre légal en place pour l'intégration des données ITIE : La Loi n°018/PR/2016 du 24 novembre 2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques et le décret n°1838/PR/MPME/2019 du 8 novembre 2019 portant politique de publication des informations dans les industries extractives constituent un cadre légal pour la divulgation systématique des données. Les deux textes mettent à la charge des établissements publics soumis au principe de transparence et de bonne gouvernance la publication et la divulgation au public des données sur les contrats, les transactions et leurs activités dans des formats interrogeables, sur des portails en ligne et par le biais de systèmes gouvernementaux interconnectés et de prévoir les moyens nécessaires pour cela.
- Cadre institutionnel durable pour la divulgation des données : L'ITIE-Tchad et l'OTFiP disposent des prérogatives pour la collecte et la diffusion de données sur le secteur extractif et les finances publiques. La mise en œuvre de l'ITIE a également permis aux autorités tchadiennes de créer, au sein du Ministère des Finances et du Budget (MFB), une Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE) en charge de la collecte des données ITIE.

❖ Faiblesses

- Systèmes rudimentaires pour la recouvrement des recettes budgétaires : la plus part des administrations et des régies intervenantes dans la liquidation et le recouvrement des recettes du secteur extractif utilisent des systèmes rudimentaires non interconnectés et ne favorisant pas une divulgation systématique et exhaustive des données.
- Processus de collecte des données ITIE lourd : La collecte des données ITIE est un processus qui implique l'intervention du Secrétariat Technique Permanent de l'ITE-Tchad, l'Administrateur Indépendant et la CCCSRE. Le processus consomme des mois de travail chaque année sans pour autant que l'exhaustivité soit assurée comme le montre les limitations incluses dans les rapports ITIE.
- Absence de directives : Les dispositions prévues dans le cadre Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques et la politique de publication des informations dans les industries extractives ne sont pas accompagnées par des directives détaillant les catégories des données à divulguées, le niveau de désagrégation, les modèles à utiliser et les systèmes de contrôle et de validation à suivre par chacune des entités assujetties.
- Périmètre de la loi n°018/PR/2016 du 24 novembre 2016 et du décret n°1838/PR/MPME/2019 restreint : Les administrations financières, fiscales et douanières sont concernées par la divulgation des informations sur leur activité. Les administrations statistiques sont tenues de divulguer les données sur les finances publiques. Le ministère en charge du Pétrole, le Ministère en charge des mines, l'ITIE-Tchad et les établissements publics sont tenues de divulguées les licences et les contrats. Néanmoins, les entreprises d'Etat, les sociétés extractives et les sociétés de transport ne sont pas explicitement concernées pour la divulgation des données.
- Niveau de désagrégation des données divulguées non conforme aux exigences de l'ITIE : certaines données ITIE sont collectées et divulguées via les sites web de l'ITIE-Tchad, de l'OTFiP et du MFB. Cependant le niveau de désagrégation de ces données ne tiens pas toujours compte des exigences de l'ITIE. De même les systèmes en place pour le recouvrement des recettes du secteur ne reconnaissent pas la notion « projet ».
- Système de déclaration liée au processus de production des rapports ITIE: L'ITIE ne dispose pas d'un data Warehouse et d'un système de télédéclaration (E-reporting) permettant de capter les données sur le

secteur extractif auprès des administrations et des sociétés sur une base systématique.

❖ Opportunités

- Multiples projets de modernisation et d'informatisations des systèmes des administrations intervenant dans le secteur extractif : Les régies financières et les administrations publiques intervenant dans la liquidation, le recouvrement des recettes du secteur extractif ont lancé des projets pour se doter de systèmes de gestion intégrés qui permettraient à terme de faciliter l'intégration de l'ITIE.

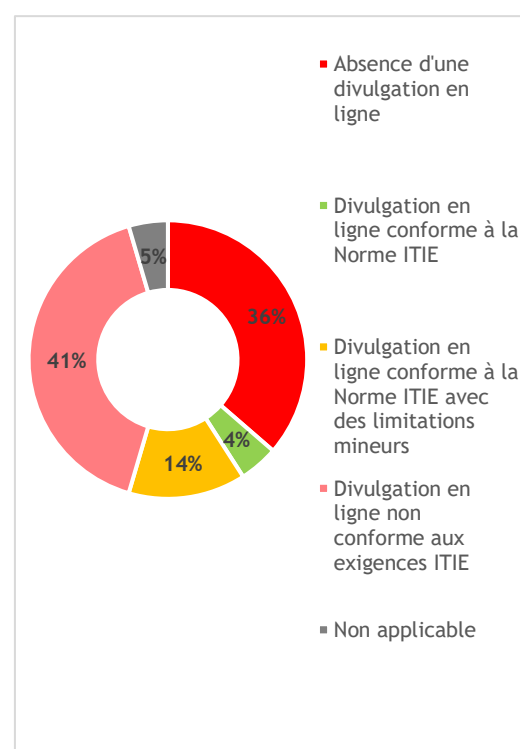
❖ Menaces

- Non prise en compte de l'ITIE dans les projets de modernisation des systèmes gouvernementaux : La non implication de l'ITIE-Tchad dans les phases de consultation et de rédaction des cahiers des charges présente le risque que les systèmes développés ne seront pas en mesure de produire les données selon les exigences de l'ITIE ou que des développements supplémentaires coûteux seront nécessaires pour satisfaire à ces exigences.
- L'obligation du secret professionnel : Toutes les administrations, disposant d'une compétence et des attributions pour collecter des données, sont tenues par l'obligation de confidentialité et ne sont pas autorisées à communiquer des données désagrégées sur les contribuables à des tiers même dans le cadre des exigences de conformité aux principes de transparence et de bonne gouvernance. Cette situation peut également constituer une contrainte à l'interconnexion des systèmes et l'échange des données entre les administrations.
- Les retards dans l'implémentation des nouveaux systèmes: Certaines administrations ne disposent pas encore de visibilité sur le calendrier d'implémentation des projets de modernisation de leurs systèmes d'information, ce qui peut impacter la durée de l'implémentation de la feuille de route sur l'intégration des données ITIE.
- L'absence de directives sur le contrôle des données dans un contexte d'intégration : l'approche actuelle d'attestation des données et de validation n'est pas formalisée et n'est pas adaptée à un contexte d'intégration des données.

1.3.2. Etat de l'intégration des données

Un état des lieux de l'intégration des données ITIE a été effectué dans le cadre de la présente étude. Plus de 70% des exigences ne font pas l'objet d'une divulgation systématique ou font l'objet d'une divulgation non conforme à la Norme ITIE.

Données contextuelles	2.1	Cadre juridique et fiscalité	
	2.2	Octroi des licences et des contrats	
	2.3	Registre des licences (secteur pétrolier)	
	2.3	Registre des licences (secteur minier)	
	2.4	Contrats	
	2.5	Propriété effective/Propriété légale	
	2.6	Participation de l'État	
	3.1	Exploration	
	3.2	Production	
	3.3	Exportations	
	5.1	Répartition des revenus provenant des industries extractives	
	5.2	Transferts infranationaux	
	5.3	Gestion des revenus et des dépenses	
	6.1	Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive.	
	6.2	Dépenses quasi budgétaires	
	6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie	
	6.4	Impact environnemental des activités extractives	
Données financières	4.1	Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	
	4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature	
	4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc	
	4.4	Revenus provenant du transport	
	4.5	Transactions liées aux entreprises d'État	
	4.6	Paiements infranationaux	



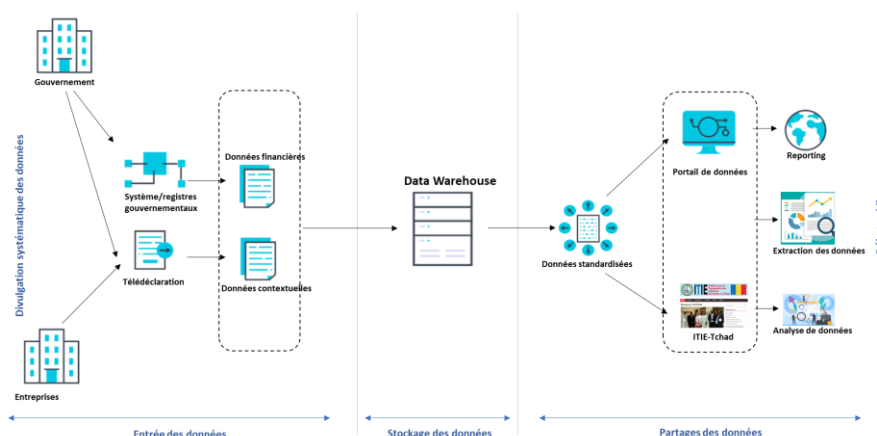
Le détail de l'évaluation de l'intégration des données est présenté en section 4 du présent rapport.

1.3.3. Résumé des recommandations

Des recommandations ont été formulées dans le cadre de la présente étude et visent à traiter les insuffisances relevées dans les données divulguées et à proposer les mécanismes pour l'intégration des données ITIE aux systèmes gouvernementaux. Les principales recommandations préconisées se présentent comme suit :

- Accélérer l'implémentation des projets visant à doter les administrations publiques de systèmes d'information pour la gestion des données sur le secteur extractif ;
- Impliquer l'ITIE-Tchad dans les phases de consultation et de rédaction des cahiers de charges des systèmes d'information des administrations publiques pour s'assurer de la prise en compte des exigences ITIE ;
- Accélérer la mise en place d'un cadre légal sur la divulgation des bénéficiaires effectifs et adopter le « Beneficial Ownership Data Standard » (BODS) pour la mise en place du registre des bénéficiaires effectifs. Sur le court terme, envisager la mise en place d'une base de données pilote sur les bénéficiaires effectifs consultable sur le site web de l'ITIE Tchad ;
- Renforcer le cadre légal de divulgation des données en incluant toutes les administrations et les sociétés du périmètre ITIE dans le champ d'action de la loi n°018/PR/2016 du 24 novembre 2016 et du décret n°1838/PR/MPME/2019 ;
- Changer le contenu et l'arborescence du site web de l'ITIE-Tchad pour mieux refléter les exigences de l'ITIE et éviter la redondance des données en incluant les liens vers les sites web sources des entités publiques ;
- Rendre le site web de l'ITIE-Tchad plus dynamique en mettant en place un mécanisme de veille juridique, et sectorielle et en permettant au public d'interagir avec les données divulguées ;
- Mise en place d'un portail de données ITIE à travers un data Warehouse (entrepôt de données) centralisant toutes les données sur les paiements, les revenus et les statistiques du secteur extractif et alimentée soit directement par les systèmes des régions financières ou par un système de télédéclaration (E-Reporting) pour les données traitées manuellement et les données des entreprises :

Graphique :Portail de données ouvertes ITIE



- Mise en place d'un cadre institutionnel pour la gestion du portail de données ITIE et évaluer les besoins en ressources pour assurer la pérennité de la durabilité de la plateforme sur le long terme.
- Adopter les standards internationaux dans la publication des rapports financiers des entreprises publiques et les modèles de télédéclarations dans le cadre du portail de données ITIE ;
- Conception et élaboration de directives pour la collecte, le traitement et la validation des données ITIE dans un contexte d'intégration de l'ITIE. Les directives devront être mises à jour au fur et à mesure de l'avancement des projets d'implémentation des plateformes, des registres et systèmes de traitement et de divulgation des données sur le secteur extractif ;
- Doter le MFB d'un mécanisme d'imputation analytique des paiements et des transferts affectés à des secteurs économiques, des programmes de développement ou des régions géographiques spécifiques permettant la comparaison des revenus avec les transferts ;
- Mise en place, au niveau de l'ITIE-Tchad, d'un Comité Adhoc pour le suivi des projets d'implémentation des systèmes d'information au niveau des administrations publiques, d'un mécanisme de veille pour la mise à jour des données et d'une stratégie de communication adaptée.
- Revoir le rôle de l'Administrateur Indépendant (AI) dans un contexte d'intégration des données ITIE
- Renforcer la capacité de la Chambre des Comptes sur l'approche par les risques pour l'attestation des revenus du secteur extractif

Le détail de ces recommandations est présenté en section 5 du présent rapport.

2. ETAT DES LIEUX DES DOCUMENTS ET DES TEXTES PERTINENTS EN MATIERE D'INTEGRATION DES DONNEES ITIE

2.1. Etat des lieux des politiques

2.2.1 Politique de données ouvertes -ITIE- Tchad¹

La politique de données ouvertes de l'ITIE-Tchad publiée en décembre 2017 prévoit comme objectifs :

- Rendre l'ensemble des informations collectées dans le cadre de la mise en œuvre de l'ITIE au Tchad accessibles et disponibles sous des formats appropriés;
- Autoriser une libre utilisation et réutilisation de ces informations;
- Encourager des débats publics documentés;
- Eclairer les politiques publiques dans la gestion des revenus issus du secteur extractif;
- Promouvoir la pratique des données ouvertes à l'ensemble des parties prenantes de l'ITIE.

La document prévoit deux étapes de mise en œuvre :

La première consiste à publier , sous la supervision du Haut Comité National (HCN-ITIE), toutes les données issues du processus de rapportage ITIE ainsi que des documents sur le fonctionnement du groupe multipartite expressément recommandés par la Norme ITIE sur le portail internet du Secrétariat Technique Permanent de ITIE- Tchad ou via celui-ci par le portail du Secrétariat International ITIE.

La deuxième étape consiste à prévoir dans le plan d'action des activités de sensibilisation des autres parties prenantes (Gouvernement et entreprises) à promouvoir à terme, les systèmes de déclaration ITIE à travers leurs portails respectifs.

2.2.2 Politique de Publication des informations sur les Contrats et Licences dans le Secteur Pétrolier²

Le Communiqué Portant sur la Politique de Publication des informations sur les Contrats et Licences dans le Secteur Pétrolier publié en avril 2018 prévoit que les contrats et licences (tels que définis au point 2.4 de l'exigence ITIE 2016) seront entièrement publiés, y compris tous les addenda, annexes, avenants, modifications ou amendements y afférent.

Le communiqué prévoit également que les contrats et licences seront mis à disposition du public sous une forme aisément accessible, dans des formats interrogeables, sur des portails en ligne et par le biais de systèmes gouvernementaux interconnectés.

Par ailleurs, le communiqué indique que les informations sur les propriétaires légaux sont disponibles sur le site web du Ministère des Finances et du Budget (www.finances.gouv.td) .

2.2.3 Plan de travail 2018-2020 ITIE Tchad

L'axe 7 du Plan de travail prévoit au niveau de l'activité 2 « accessibilité des données » les activités suivantes :

- La réalisation d'ateliers de sensibilisation pour les compagnies ;
- L'adoption de canevas de déclaration ; et
- L'utilisation des canevas par 100% des entreprises pour la production des données.

Par ailleurs le plan de travail inclut d'autres activités se rapportant à l'intégration des données ITIE dont le détail se présente comme suit :

- Mise en place du cadastre pétrolier ;
- Mise en place du cadastre minier ;
- Publication des contrats ;
- Collecte continu des statistiques sur la production, et l'exportation à travers l'élaboration de canevas d'information pour le MPE, MMGC et les entreprises.
- Collecte des informations sur les ressources et réserves auprès des entreprises et auprès du MPE.

2.2.4 Feuille de route pour la divulgation de La Propriété Réelle³

La feuille de route prévoit comme objectif final la mise en place d'un registre sur la propriété réelle ouvert au public au deuxième semestre de 2019.

¹ https://eiti.org/files/documents/politique_des_donnees_ouvertes.pdf

² <http://itie-tchad.org/wp-content/uploads/2018/07/Communiqu%C3%A9-sur-la-Politique-de-Publication-des-Contrats.pdf>

³ https://eiti.org/files/documents/projet_fr_tchad_sur_la_pr.pdf

2.2.5 Rapports annuels d'avancement

Le dernier rapport d'avancement disponible se rapporte à l'année 2017¹. Le rapport indique dans la partie se rapportant à l'évaluation de l'exigence 7.1 de la Norme ITIE 2016 « Accessibilité des données » que « le HCN a adopté une politique des données ouvertes mais les données ne sont pas encore disponibles en ligne ».

2.2.6 Rapports ITIE

Les rapports ITIE comportent des constatations et des recommandations se rapportant à la divulgation des données, à leurs exhaustivités et à leurs fiabilités dont le détail se présente comme suit :

Données ITIE	Source	Constats/Recommandations
Exhaustivité des données	Rapport ITIE 2018	Sur un total de 11 régions financières retenues dans le périmètre de rapport ITIE 2018, seules les 4 entités publiques suivantes n'ont pas soumis de formulaires de déclaration : • Direction Générale des Services des Douanes et des Droits Indirects (DGDDI) ; • Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) • Ministère des Finances ; et • Autorité de gestion de la région de Koudalwa.
Publication des contrats miniers	Rapport ITIE 2017	Sur les 60 permis miniers valides au 31 décembre 2017, uniquement 25 contrats ont été publiés sur le site de l'ITIE Tchad
Données sur la propriété réelle	Rapport ITIE 2017	Retard dans la mise en place du registre de propriété réelle
Mécanismes de fiabilisation des données	Rapport ITIE 2017	- sur les 16 sociétés extractives ayant soumis des formulaires de déclaration, 6 sociétés n'ont pas envoyé des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe ou un commissaire aux comptes. - sur les 5 régions financières ayant soumis leurs déclarations, aucune entité n'a fourni un formulaire de déclaration signé par sa direction et certifié par la Chambre des Comptes.
Contribution du secteur artisanal et informel	Rapport ITIE 2017	Absence de statistiques récentes sur le secteur artisanal et le secteur informel
Publication des données ITIE	Rapport ITIE 2017	Absence de base de données ITIE
Données sur la production, l'exportation et l'emploi	Rapport ITIE 2017	Absence de statistiques récentes sur le secteur minier
Fiabilité et exhaustivité des données collectées par la CCCSRE	Rapport ITIE 2017	Procédures insuffisantes pour garantir la fiabilité et l'exhaustivité des données collectées par la Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE)
Données sur les titres miniers et pétroliers	Rapport ITIE 2017	Absence d'un cadastre minier et pétrolier

¹ https://eiti.org/files/documents/rapport_annuel_davancement_itie-tchad_2017_.pdf

2.2.7 Rapport de validation

La dernière validation de l'ITIE-Tchad a été effectuée sur la base de la Norme ITIE 2016 et a conclu que la Tchad a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE. Le rapport de validation¹ a préconisé huit (8) mesures correctives. Les mesures et recommandations suivantes se rapportant à la divulgation des données se détaillent comme suit:

Données ITIE	Mesures/recommandations
Octrois et transferts des licences	Le Tchad devra faire en sorte que les informations sur les licences octroyées et transférées dans les deux secteurs soient accessibles au public.
Octroi et transferts des titres et licences	Il est exigé du Tchad qu'il tienne à jour un registre public ou un système de cadastre public présentant des données exhaustives sur les licences détenues par toutes les entreprises pétrolières, gazières et minières.
Production minière	Le Tchad est tenu d'assurer une divulgation complète des données de production provenant du secteur minier
Paievements infranationaux	Le Tchad devra déployer les moyens nécessaires pour solliciter les gouvernements infranationaux et les associer au processus de rapportage et de rapprochement. Le Tchad devra également divulguer les chiffres provenant des entreprises qui mènent leurs activités dans des régions productrices et qui sont tenues de verser des paiements directs infranationaux conformément au cadre réglementaire.
Dépenses quasi fiscales	Le Tchad est tenu d'élaborer un processus de déclaration pour les subventions aux carburants et le service de la dette nationale qui ne figurent pas au budget national
Volume et la valeur du pétrole brut livré à la raffinerie pour la production d'électricité ainsi que la quantité d'électricité et la valeur correspondante livrée à l'État.	Il est recommandé que le Tchad élabore des formulaires de déclaration appropriés à même de présenter le volume et la valeur du pétrole brut livré à la raffinerie pour la production d'électricité ainsi que la quantité d'électricité et la valeur correspondante livrée à l'État.
Intégration des données	Pour renforcer la mise en œuvre, le Tchad est encouragé à améliorer l'accessibilité publique d'informations clés sur la gestion du secteur extractif au travers de divulgations systématiques des informations requises en vertu de la Norme ITIE, par le biais des systèmes habituels du gouvernement et des entreprises.

2.2. Etat des lieux des dispositions légales pertinentes

2.2.1 Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques²

La Loi n° 018/PR/2016 du 24 novembre 2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques comporte des dispositions pertinentes en faveur de la divulgation systématique des données du secteur extractif. Elle prévoit notamment l'obligation de:

- divulgation au public les données sur les ventes de biens publics et une information spécifique sur les transactions importantes (Article 6);
- divulgation des contrats entre l'administration et les entreprises, publiques ou privées, notamment les entreprises d'exploitation de ressources naturelles et les entreprises exploitant des concessions de service public, de données sur la procédure d'attribution du contrat ainsi que son contenu (article 7) ;
- divulgation des dispositions régissant les relations entre l'administration publique et les entreprises publiques ou autres entités publiques (Article 9);
- collecter, traiter et diffuser les données relatives aux finances publiques par les administrations statistiques en toute indépendance par rapport aux autorités politiques (Article 19) ;
- divulgation exhaustive de l'information sur le passé, le présent et l'avenir de l'ensemble des activités budgétaires et extra-budgétaires (article 48) ;
- publier dans les délais appropriés les informations sur les finances publiques (article 49) ;
- divulguer régulièrement par les administrations financières, fiscales et douanières les informations sur leurs activités (article 59).

¹ <https://eiti.org/fr/decision-conseil/2019-38>

² <https://www.observatoire.td/viewer.php?id=109>

2.2.2 Décret portant politique de publication des informations dans les industries extractives¹

Dans le même sens que la Loi n°018/PR/2016, le décret n°1838/PR/MPME/2019 du 8 novembre 2019 portant politique de publication des informations dans les industries extractives prévoit les obligations suivantes :

- L'obligation à la charge de tous les établissements publics soumis au principe de transparence et de bonne gouvernance la publication de la documentation contractuelle et les licences et qui renvoie à toute information dont la publication est exigée conformément à la Loi n° 018/PR/2016 susvisée ;°
- Obligation de publier l'information 90 jours suivant sa date de signature ou la date d'effet ;
- Obligation de mettre à la disposition du public l'information dans des formats interrogeables, sur des portails en ligne et par le biais de systèmes gouvernementaux interconnectés ;
- Obligation à la charge du ministère en charge du Pétrole, le Ministère en charge des mines et l'ITIE-Tchad de publier les informations de la documentation contractuelle et les licences sur leurs sites web et de la mettre à jours tous les trois(3) mois ;
- Obligation à la charge des mêmes structures de publier sur leur site web :
 - Le cadre juridique et réglementaire régissant la documentation contractuelle et les titres miniers ;
 - les rapports produits par l'organisme concerné relatifs à la mise en œuvre de la Loi n°018/PR/2016, y compris les rapports annuels et trimestriels ;
- Obligation pour les structures susmentionnées d'élaborer un rapport annuel relatif à la publication des informations comportant les suggestions et les recommandations nécessaires pour renforcer la mise en œuvre de la politique de publication des informations.
- L'obligation pour les structures concernées de prévoir les ressources nécessaires aux programmes et activités relatifs à la publication de l'information.

2.2.3 Code minier

Le code minier promulguée par l'ordonnance N°004/PR 2018 du 21 février 2018², prévoit des dispositions en matière de divulgation des données dont le détail se présente comme suit :

- Article 296 dispose que toute personne se livrant à des activités minières est tenue de se conformer aux engagements et aux initiatives internationaux pris par l'Etat et applicables à ces activités pour l'amélioration de la gouvernance dans le secteur minier notamment à l'ITIE ;
- L'article 297 dispose que les registres et cartes minières tenus par l'administration des mines ainsi que les informations et les données géologiques qu'elle recueille, sont ouverts à la consultation du public ;
- L'article 298 dispose que les titres miniers, autorisations et conventions minières sont publiés au journal officiel, et si possible, sur le site officiel de l'administration des mines et sur toute autre site gouvernemental. Selon les dispositions du même article, toute clause de confidentialité présente dans une convention minière interdisant sa publication est nulle ;
- L'article 298 dispose également que les rapports d'étude de faisabilité, les rapports d'étude environnemental et social ainsi que les rapports annuels d'activité sont consultables après de l'administration des mines ;
- L'article 400 dispose qu'en dehors des informations figurant dans les registres et cartes tenus par la Direction de la Géologie et de Cadastre Minier, les documents, informations et renseignements de toute nature obtenus par l'administration des mines auprès des demandeurs et titulaires des titres miniers ou d'autorisation ne peuvent être rendus publics ou communiqués à des tiers avant l'expiration d'un délai fixé par voie réglementaire ou lorsque le titre/autorisation est expiré(e), retiré(e) ou a fait l'objet d'une renonciation.

2.2.4 Code pétrolier

Le code pétrolier (20017)³ traite de la confidentialité des données au niveau de son article 55 qui dispose que toutes les informations et rapports adressés par le contractant au Ministre sont gardés confidentiels par les deux parties selon les dispositions du Contrat Pétrolier, sauf des droits de l'État.

Nous comprenons toutefois que le code actuel est en cours de révision.

¹ <http://itie-tchad.org/wp-content/uploads/2019/11/Decret-1838-Politique-de-Publication-des-Informations-dans-les-.pdf>

² <https://www.a-mla.org/images/acts/CHAD%20MINING%20CODE%202018.pdf.pdf>

³ <http://www.droit-afrique.com/upload/doc/tchad/Tchad-Code-2007-hydrocarbures-MAJ-2010.pdf>

2.2.5 Code Général des Impôts

Le livre des procédures fiscales au niveau du Code Général des Impôts¹ dispose dans son article 92 que toute personne appelée, à l'occasion de ses fonctions ou attributions, à intervenir dans l'établissement, la perception ou le contentieux des impôts et taxes est tenue au secret professionnel.

A cet effet, les agents des impôts sont tenus au secret professionnel et ne peuvent communiquer les informations recueillies dans le cadre de leurs fonctions. Les seules dérogations prévues à l'obligation du secret professionnel se rapportent à la communication des données aux agents du Trésor, des Douanes, au Procureur de la République agissant dans le cadre de leurs fonctions ainsi qu'à l'administration et les agents du Service des Mines en ce qui concerne la situation des exploitants miniers, et les Administrations Financières des Etats ayant avec le Tchad une convention d'assistance réciproque en matière d'impôt.

2.2.6 Immatriculation Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)

Toutes les sociétés commerciales sont soumises à l'obligation d'immatriculation au RCCM.

L'article 35 de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, adopté le 15 décembre 2010, indique que le registre de commerce et de crédit mobilier a pour objet de mettre à la disposition du public les informations sur les entreprises et commerçants y compris les données sur la propriété juridique.

Le même article dispose que sont tenues de se faire immatriculer au Registre de Commerce, toutes les personnes physiques ou morales, locales ou étrangères exerçant une activité commerciale sur le territoire Tchadien. La même obligation s'impose à toute succursale ou agence d'entreprise Tchadienne ou étrangère, à toute Représentation Commerciale des Etats ou Etablissements Publics Etrangers, à tout Groupement d'intérêt Economique (GIE) ; de façon générale à toute personne morale de droit privé exerçant une activité économique ».

Le RCCM comporte trois niveaux :

- Le Registre Local tenu au greffe de chaque tribunal compétent, que ce soient des tribunaux de commerce ou d'autres tribunaux en tenant lieu ;
- Le Fichier National, ou registre national (assimilé à un registre central du pays membre), qui centralise les renseignements consignés dans chaque registre local ; et
- Le Fichier Régional, ou registre régional, tenu au siège de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) à Abidjan, qui centralise les renseignements consignés dans chaque fichier national sur l'ensemble des opérateurs économiques opérant dans l'espace OHADA.

Par ailleurs, l'article 269 de l'Acte Uniforme Révisé relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Economique prévoit l'obligation pour toutes les sociétés commerciales de déposer au RCCM, dans le mois qui suit leur approbation par l'organe compétent, les états financiers de synthèse, à savoir le bilan, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois et l'état annexé de l'exercice écoulé. Les états financiers susvisés peuvent faire l'objet d'un dépôt électronique au greffe de la juridiction compétente ou de l'organe compétent dans l'Etat Partie.

2.2.7 Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF)

Toutes les sociétés opérant au Tchad, y compris les sociétés extractives, sont tenue de déposer annuellement une Déclarations Statistiques et Fiscales (DSF) à la DGI. Le contenu de la déclaration est régi par les dispositions de l'Acte Uniforme portant Organisation et Harmonisation des Comptabilités des Entreprises².

Cette déclaration inclue entre autres des renseignements sur les entreprises incluant la liste des actionnaires et les données sur les effectifs.

¹ https://www.a-mla.org/images/acts/cgi_2016_Tchad.pdf.pdf

² <http://www.ohada.com/actes-uniformes/693/694/titre-1-des-comptes-personnels-des-entreprises-personnes-physiques-et-personnes-morales.html>

3. ETAT DES LIEUX DES PARTIES PRENANTES INTERVENANT DANS LA PRODUCTION DES DONNEES ITIE ET DES SYSTEMES

3.1. Parties prenantes dans la production des données ITIE

La revue du cadre institutionnel a permis d'identifier les structures suivantes qui interviennent dans la production l'assurance de la qualité des données ITIE :

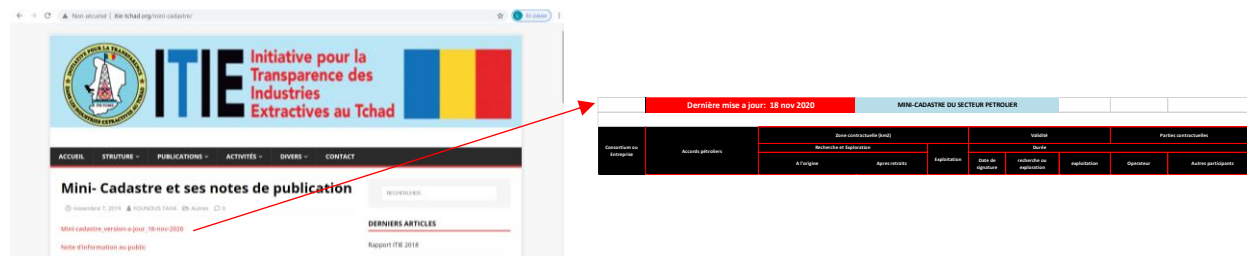
Entités déclarantes	Rôle dans la collecte et l'assurance qualité des données ITIE
Régies financières	
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	- Recouvrements des recettes pétrolières et minières liquidées par la DGI, DGSDDI, la DGTP et la DGTM - Dépositaire et gestionnaire de compte unique de Trésor (pour les recettes budgétaires) et du compte séquestre Citibank (pour les recettes pétrolières)
Direction Générale des Impôts (DGI)	Liquidation des recettes fiscales régies par le Code générale des impôts
Direction Générale des Services des Douanes et des Droits Indirects (DGSDDI)	- Liquidation des recettes douanières - Dépositaire et contrôleur des déclarations d'exportation
Entités publiques	
Cellule de Collecte, de Centralisation et de Suivi des Recettes Extractives (CCCSRE)	Centralisation des données sur les revenus du secteur extractif et production des déclarations ITIE
Direction Générale Technique du Pétrole (DGTP)	- Liquidation des recettes spécifiques régies par le code pétrolier - Recouvrement des contributions à la formation du personnel et des frais de présentation du rapport annuel - Collecte et compile les données sur la production et l'exportation - Dépositaire et gestionnaire des données sur les permis/contrats du secteur pétrolier
Direction Générale Technique des Mines (DGTm)	- Liquidation des recettes spécifiques régies par le code minier - Recouvrement des contributions à la formation du personnel et appuis institutionnels - Collecte et compile les données sur la production et l'exportation - Dépositaire et gestionnaire des données sur les permis/contrats du secteur minier
Ministère des Finances et du Budget	- Répartition des revenus pétroliers et transferts infranationaux - Contribution du secteur dans le PIB - Contribution du secteur dans les recettes budgétaire
Ministère de l'Environnement, de l'eau et de la pêche	Valider les études d'impact environnemental et Social
CNPS	Liquidation et recouvrement des cotisations sociales
Comité Provisoire pour la Gestion des Revenus Pétrolier (CPGRP)*	Répartition des revenus pétroliers et transferts infranationaux
Autorité de Régulation du Secteur pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)	(*) Ce Comité n'est plus actif
Société Nationale des Mines et de la Géologie (SONAMIG)	Recouvrement de la redevance pour la régulation du secteur pétrolier aval payée par la société SRN
Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)	- Liquidation et recouvrement de la Taxe sur les granulats et la Taxe sur l'orpaillage - Recouvrement des revenus en nature au titre des redevances sur production, Tax Oil et profil oil - Gestion des participations de l'Etat dans les contrats de partage de production. - Commercialisation et transfert des revenus tirés de la vente des parts des hydrocarbures de l'Etat sur le compte séquestre du Trésor Public logé à la Citibank.
Société de Raffinage de N'Djamena (SRN)	- Achète le pétrole brut auprès de CNPCI et la SHT à un prix administré pour le raffinage. - L'alimentation en électricité de la SRN est subventionnée à travers le transfert d'une partie de la redevance sur production due à la SHT. Le surplus d'électricité non consommé par la SRN est cédé à la SNE .
Société Nationale de Ciment du Tchad (SONACIM)	Prospection, recherche, développement, production, transport, stockage et distribution de produits finis (ciments).

Entités déclarantes	Rôle dans la collecte et l'assurance qualité des données ITIE
Institut de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques	• Production des statistiques sur l'emploi • Production des statistiques sur le PIB
Communes/Préfectures	• Détention de participations dans des entreprises d'Etat (SONACIM) • Reportent les transferts reçus au titre du Fonds d'Appui au Développement Local
Chambre des Comptes	• Contrôler et statuer sur les comptes de l'Etat et des entreprises publiques et parapubliques • Attestation des données ITIE
Entreprises privées	
Glencore Energy UK (Acheteur)	• Acheteur unique du brut collecté par la SHT auprès des sociétés pétrolières opérant au Tchad. • Signataire d'accords de financement avec la SHT
Sociétés pétrolières et minières	• Reportent les paiements en nature et en numéraire effectués à l'Etat et aux entreprises d'Etat • Reportent les statistiques sur l'emploi, la production et les exportations • Reportent les données sur la propriété effective et la propriété réelle • Reportent les versements au Fonds de Réhabilitation de l'Environnement et au Fonds de restauration, de réhabilitation et de fermeture des sites minier
Sociétés de transport : COTCO, TOTCO et Petrochad transportation Ltd	• Reportent les volumes transportés, les droits de transit et les tarifs unitaires • Reportent les autres paiements effectués à l'Etat

3.2. Etat des lieux des systèmes et des portails de production des données ITIE

Certaines structures identifiées dans la section précédente disposent ou sont en train d'implémenter des systèmes intégrés et des plateformes visant à diffuser les données sur le secteur extractif, à améliorer le recouvrement des recettes de l'Etat le suivi des dépenses budgétaires et leurs constations dans les comptes de l'Etat.

3.2.1. Mini Cadastre du secteur pétrolier¹



Le minier-cadastre du cadastre pétrolier est un document Excel publié en ligne sur le site web de l'ITIE-Chad. Il inclut les données sur :

- Les détenteurs des bocs pétroliers y compris l'identité des opérateurs ;
- La superficie des zones contractuelles ;
- La superficies en phase d'exploitation ;
- La date de signature des contrats pétroliers ;
- La date de fin de validité ;
- Les participation détenus par les associés y compris les parts revenant à l'Etat ;
- Le lien vers les contrats pétroliers, les avenants, les arrêtés/décrets d'attribution ; et
- La situation des contrats résiliés.

Le Mini cadastre n'affiche pas les données sur la date de la demande, la nature du brut (pour les blocs en exploitation) et les coordonnées géographiques. Ces informations peuvent néanmoins être obtenues à travers la consultation des arrêtés/décrets d'attribution des autorisation de recherche/d'exploitation.

Le document est mis à jour périodiquement par l'ITIE-Chad sur la base des déclarations reçues de la SHT/DGTP lors de l'élaboration des rapports ITIE ou sur la base des données communiquées par la SHT/DGTP à la demande de l'ITIE-Tchad. Le document mentionne également la date de la dernière mise à jour des données.

¹ <http://itie-tchad.org/mini-cadastre/>

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Exigence ITIE Concernées	Exigence 2.3
Date de mise en place	2017
Fonctionnalités	Fichier Excel
Prise en compte des exigences de l'ITIE	Le registre inclut toutes les informations à l'exception de la date de demande et les matières premières produites.
Interopérabilité	Fichier Excel actualisé manuellement sur la base des données communiquées par la SHT
Mise à jour	Ponctuelle en fonction des mises à jour communiqués par la SHT/DGTP
Cadre légal/normatif	Norme ITIE

3.2.2. Système de Cadastre minier

Un projet d'implémentation d'un Système de Cadastre Minier (SCM) dynamique est en cours au niveau de la Direction Générale des Mines. Les caractéristiques du projet se présente le tableau suivant¹.

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Exigence ITIE Concernées	Exigence 2.3
Date prévue de mise en place	Avril 2021
Fonctionnalités	Système intégré disposant de la capacité fonctionnelle de permettre aux investisseurs de faire des demandes de permis, de télécharger des rapports et des déclarations de production, d'effectuer des paiements électroniques et de faire des demandes de renouvellement, de transmission, d'agrandissement et de renonciation en ligne, sur l'Internet, de manière sécurisée
Prise en compte des exigences de l'ITIE	Les Termes de référence du projet n'aborde pas explicitement la prise en compte des exigences de la Norme ITIE en ce qui concerne la divulgation en ligne des données prévues par l'exigence 2.3. L'ITIE-Chad n'a pas été également impliqué lors de la phase de l'élaboration des spécifications du SCM. Toutefois, la DGTM qui siège au HC-ITIE a confirmé que toutes les données requises par la Norme ITIE seront disponibles via le portail internet du SCM.
Interopérabilité	Les TdR prévoient la possibilité pour le SCM de fonctionner comme système indépendant avec la capacité de se connecter à d'autres systèmes au sein du MMGC, selon les besoins. Les TdR n'ont pas prévu la possibilité de connecter le SCM avec des systèmes en dehors du Ministère en charge des Mines.
Mise à jour	Quotidienne
Cadre légal	L'article 297 de l'ordonnance N° 004/PR 2018 du 21 février 2018

3.2.3. Système de Cadastre pétrolier

La mise en place du cadastre pétrolier a été prévue par le Plan National pour le Développement (PND) du Tchad².

Le développement d'un cadastre pétrolier a été lancé avec l'appui de la banque mondiale. Le projet est au stade d'élaboration d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un cadastre pétrolier et d'un système de gestion des contrats et de préparation des TdR. Cette phase devrait se clôturer en juin 2021³. La mise en place du cadastre devrait intervenir en 2022.

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Exigences ITIE Concernées	Exigence 2.3
Date prévue de mise en place	Fin 2022
Fonctionnalités	Système intégré disposant de la capacité fonctionnelle de permettre aux investisseurs de faire des demandes de permis, de télécharger des rapports et des déclarations de production, d'effectuer des paiements électroniques et de faire des demandes de renouvellement, de transmission, d'agrandissement et de renonciation en ligne, sur l'Internet, de manière sécurisée.
Prise en compte des exigences de l'ITIE	L'ITIE Tchad n'a pas encore été consultée lors de l'étude de faisabilité.
Interopérabilité	Non encore spécifié
Mise à jour	Quotidienne
Cadre légal	Décret n° 1838/PR/MPME/2019 du 8 novembre 2019

¹ APPEL A PROPOSITION (RFP) : Sélection d'un bureau d'études chargé de la mise en place du système de cadastre minier tchadien dynamique, PNUD, 20 mai 2019

² <http://documents1.worldbank.org/curated/en/695771553060696757/pdf/Plan-National-de-Developpement-du-Tchad-2017-2021.pdf>

³ <http://documents1.worldbank.org/curated/en/736611610735405337/pdf/Chad-AFRICA-WEST-P164529-Chad-Digitalization-of-Revenue-Administrations-and-COVID-19-Response-Project-Procurement-Plan.pdf>

3.2.4. Plateforme de divulgation des contrats et des licences

Un projet d'implémentation d'une plateforme sur les contrats a été lancé par HCN-ITIE en début de l'année 2021 avec l'appui de la Banque Mondiale. Le projet devra aboutir à mis en place d'une plateforme en ligne fonctionnelle qui couvre les exigences de divulgation des informations prévues par les normes ITIE 2.3 et 2.4.

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Exigences ITIE Concernées	Exigences 2.3 & 2.4
Date prévue de mise en place	Juin 2021
Fonctionnalités	Une plateforme en ligne pour la divulgation des informations requises par les normes ITIE 2.3 et 2.4. En particulier, les contrats et licences du secteur extractif seront mis à disposition du public sous forme aisément accessible, dans des formats interrogeables, sur des portails en ligne.
Prise en compte des exigences de l'ITIE	Le Projet est piloté par l'ITIE-Tchad et les TDR mentionnent explicitement les exigences 2.3 et 2.4 de la Norme ITIE 2019
Interopérabilité	Non spécifié dans les TDR
Cadre légal	Décret N.1838/PR/MPME/2019

3.2.5. Plateforme de l'OTFiP

L'Observatoire tchadien des Finances publiques (OTFiP) a été créé par Arrêté N°10/MFB/SG/2017 du 20 janvier 2017. Grâce à cette structure, le ministère des Finances et du Budget dispose d'un cadre unique dédié à la diffusion des données sur les finances publiques.

L'OTFiP permet d'opérationnaliser le chapitre VIII de la Loi N°18/PR/2016 du 24 novembre 2016 portant code de la transparence et de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques relatif à l'information du public. L'objectif de cet observatoire est d'exécuter des projets qui contribueront à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

L'OTFiP dispose depuis 2020 d'une plateforme en ligne (<https://www.observatoire.td/>) qui diffuse les données suivantes :

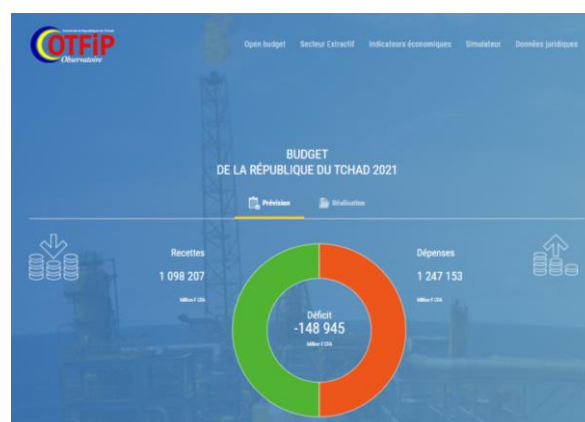
3.2.5.1. Données budgétaires

a) Les données sur les prévisions et les réalisations budgétaires incluant notamment :

- Les recettes budgétaires par nature
- Les dépenses budgétaires par nature
- Les dépenses des secteurs prioritaires
- Les dépenses par ministère
- Les prévisions budgétaires

Les données sont issues du TOFE (Trésor public) et compilées par l'OTFiP pour l'alimentation de la plateforme.

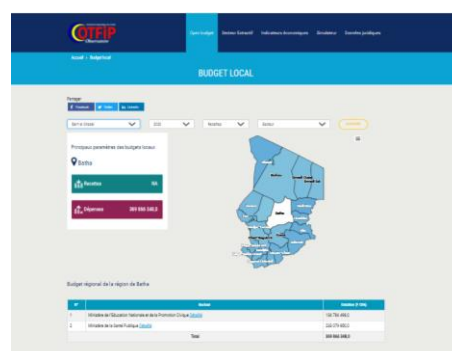
La plateforme n'indique pas la date de la dernière mise à jour des données.



b) Les données sur les budgets locaux incluant notamment les recettes et les dépenses budgétaires par province et par Ministère

Les données sont issues du Trésor public et compilées par l'OTFiP pour l'alimentation de la plateforme.

La plateforme n'indique pas la date de la dernière mise à jour des données.



c) Les données sur les indicateurs économiques incluant des indicateurs macroéconomiques agrégés du Tchad et des pays de la CEMAC

Les indicateurs sur la contribution du secteur extractif dans l'économie ne sont pas divulgués.



3.2.5.2. Données sur le secteur extractif

a) Les données sur les volumes mensuelles de production et d'exportation du pétrole.

Les données sont disponibles en format ouvert (xls et csv) et peuvent être consultées par sociétés et par année.

Les données historiques sont disponibles depuis 2014.

Les données sont obtenues mensuellement de TOTCO et compilées par l'OTFiP.



b) Les données sur le cadastre pétrolier comportant les données suivantes :

- Les détenteurs des bocs pétroliers y compris l'identité des opérateurs
- La superficie des zones contractuelles
- La superficies en phase d'exploitation
- La date de signature des contrats pétroliers
- La date de fin de validité
- Les participation détenues par les associés y compris les parts revenant à l'Etat
- Le lien vers les contrats pétroliers, les avenants, les arrêtés/décrets d'attribution..
- La situation des contrats résiliés

Les données sont obtenues de la SHT.

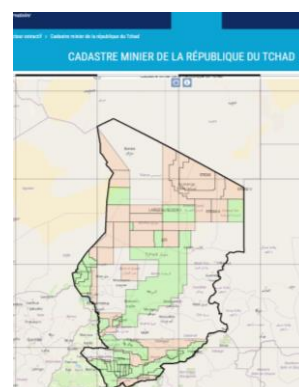
La date de la dernière mise à jour des données n'est pas mentionnées

Concessionnaire	Statut	Superficie	Date de signature	Date de fin de validité	Partenaires	Statut
Concessionnaire	Concessionnaire	Superficie	Date de signature	Date de fin de validité	Partenaires	Statut
Concessionnaire	Concessionnaire	Superficie	Date de signature	Date de fin de validité	Partenaires	Statut

c) La carte des blocs pétroliers incluant le blocks pétroliers

- La nature du bloc (réservées ou libre) n'est pas spécifiée
- Les données sur les titulaires des blocs
- La date de mise à jour de la carte n'est pas spécifiée

Les données sont obtenues de la Direction Générale Technique du Pétrole (DGTP).



d) Données trimestrielles sur le secteur pétrolier



La divulgation est effectuée à travers la publication d'une note en format PDF incluant notamment les données suivantes:

Données	Sources	Niveau de désagrégation	Exhaustivité
Volumes de production	TOTCO	Par opérateur/Société	
Volume d'exportation	TOTCO	Agrégé	
Recettes pétrolières recouvrées	Direction Générale des Services du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGSTCP)	Par nature de flux pour les flux significatifs	Les paiements de droit commun non constatés dans des comptes spécifiques ne sont pas pris en compte (droits de douane,
Parts de production de l'Etat	Etat des enlèvements Rapport d'audit	Par cargaisons, volume, prix unitaire, et valeur	
Volume et valeur des exportations brut SHT	Services du Ministère du Pétrole et des Mines, traités par OTFiP	Agrégé	
Dette Glencore	Services du Ministère du Pétrole et des Mines, traités par OTFiP	Montant du principal et des intérêts	

➤ Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE

Exigences ITIE Concernées	Exigences 4 & 5
Date mise en place	2020
Fonctionnalités	Elle permet de divulguées certaines données sur le secteur pétrolier et les finances publiques
Prise en compte des exigences de l'ITIE	La plateforme traite partiellement les exigences de l'ITIE pour les raisons suivantes : • Les données sur les recettes ne sont pas désagrégées par société et par projet et elles ont présentées en nette • Les données sur les recettes ne sont pas exhaustives • Les valeurs de production et d'exportation ne sont pas divulguées
Interopérabilité	La plateforme n'est pas connecté à d'autres systèmes. L'alimentation se fait par manuellement par l'OTFiP à partir des données qu'elle collecte principalement auprès de la DGSTCP, TOTCO et la SHT
Accessibilité	Ouverte au public
Cadre légal	Loi N° 18/PR/2016 du 24 novembre 2016

3.2.6. Systèmes utilisés par les régies financières

Les systèmes utilisés par les structures publiques intervenantes dans la gestion de la liquidation et du recouvrement des recettes du secteur extractif ont été analysés selon les critères présentés dans le tableau ci-dessous afin d'évaluer la faisabilité d'intégration des données ITIE au niveau de ces structures.

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Structures	Systèmes utilisés	Niveau d'intégration	Accès au public	Interopérabilité	Niveau de désagrégation		
					Flux	Société	Projet
DGI	Microsoft Access	Non intégré	Non	Non	Oui	Oui	Non
DGTCP	Microsoft Access/Excel	Non intégré	Non	Non	Oui	Non	Non
DGSDDI	SYDONIA	Intégré	Non	Oui	Oui	Oui	Non
DGTP	Excel	Non intégré	Non	Non	Oui	Oui	Oui
DGTM	Excel	Non intégré	Non	Non	Oui	Oui	Oui

Il ressort de l'analyse ci-dessus que la plupart des structures intervenantes dans la collecte des recettes du secteur extractif sont dotées de systèmes rudimentaires et non interconnectés. Cette situation ne permet pas l'intégration des données au niveau des structures et leur divulgation d'une manière désagrégée selon les exigences de la Norme ITIE.

Les consultations avec les points focaux de ces structures ont révélé l'existence de projets en cours pour doter ces structures de systèmes intégrés qui permettraient à terme la mise en place d'une base de données fusionnant les données sur le secteur. L'implémentation de ces projets est prévue sur la période 2021 et 2022.

3.2.7. Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)

Le RCCM est institué par l'article 19 de l'Acte Uniforme portant sur le Droit Commercial Général (AUDCG) aux fins de :

- permettre aux assujettis à la formalité d'immatriculation au RCCM de faire leur demande d'immatriculation, d'obtenir dès le dépôt de leur demande leur numéro d'immatriculation et d'accomplir les autres formalités prévues par le présent Acte uniforme et toute autre disposition légale ;
- permettre aux entrepreneurs de faire leur déclaration d'activité ;
- permettre l'accès des assujettis et des tiers aux informations conservées par le RCCM ;

Le déploiement d'un RCCM informatisé a été lancé en février 2020¹. Le projet, toujours en cours, vise notamment à informatiser le processus d'immatriculation qui était fait de manière manuelle jusqu'ici. Le projet permettra à terme de gérer localement chaque registre du commerce au niveau des Tribunaux de première instance et de centraliser au niveau de la Cour d'appel de chaque région du Tchad pour le fichier national.

Nous comprenons également que le projet d'informatisation va permettre d'intégrer le registre national dans le registre régional accessible à travers le Portail RCCM - OHADA (<https://rccm.ohada.org/>) . Les informations suivantes sont accessibles via ce portail moyennant le paiement de frais² :

- L'historique des entreprises et commerçants ;
- Les informations légales inscrites au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier dans l'espace OHADA ; et
- les statuts et les bilans des entreprises opérant dans l'espace OHADA ;
- La propriété juridique des entreprises.

➤ *Evaluation de la capacité à intégrer les données ITIE*

Exigences ITIE Concernées	Exigence 2.5 (g)
Date mise en place	En cours
Fonctionnalités	Divulgation des données sur : • L'historique des entreprises et commerçants ; • Les informations légales inscrites au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier dans l'espace OHADA ; et • les statuts et les bilans des entreprises opérant dans l'espace OHADA. • La propriété juridique des entreprises.
Prise en compte des exigences de l'ITIE	Divulgation des actionnaires des entreprises extractives
Interopérabilité	Non prévue
Accessibilité	Accessible au public
Cadre légal	Acte uniforme portant sur le droit commercial général

¹ <http://www.ohada.com/actualite/5369/ohada-tchad-deploiement-du-rccm-informatise-au-tchad.html>

² Frais : 20000 FCFA : Extrait du RCCM ; 100 000 FCFA : Historique des modifications au RCCM ; 200 000 FCFA : Statuts constitutifs et à jour

4. ETAT DES LIEUX DE LA DIVULGATION SYSTEMATIQUE DES DONNEES ITIE

L'état des lieux a été effectué sur la base des résultats de l'étude documentaire, des consultations avec les parties prenantes et l'état des lieux des portails et des systèmes utilisés par les structures publiques intervenantes dans la production des données ITIE.

4.1. Etat des lieux de la divulgation systématique par exigence ITIE

L'un des principaux objectifs de cette étude concerne l'identification des lacunes dans les données divulguées sur les industries extractives dans le contexte de l'intégration de l'ITIE. Pour identifier ces lacunes, une analyse de l'état des lieux de la divulgation des données par exigence ITIE est présentée dans le tableau suivant (Tableau 1).

Ainsi, les insuffisances relevées sont au moins subordonnées à l'un des facteurs suivants:

- ❖ Les informations sont collectées et stockées mais elles ne sont pas accessibles au public.
- ❖ Les informations ne sont ni collectées, ni stockées.
- ❖ Les informations sont partiellement disponibles (elles peuvent être accessibles au public sur une base payante et / ou sur demande ou inaccessibles au public).
- ❖ Le format ou la structure des informations divulguées n'est pas pratique pour les utilisateurs.
- ❖ Désagrégation insuffisante des données ITIE divulguées ;
- ❖ Il existe d'autres recommandations pour garantir l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité des informations.

Tableau 1 : Insuffisances dans la divulgation des données ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
2.1	Cadre juridique et fiscalité	https://finance.s.gouv.td/ http://www.mine-tchad.org/index.php http://itie-tchad.org/convention/	Progrès au-delà de l'Exigence La déclaration ITIE fournit une explication claire du régime fiscal applicable et une description de chaque flux de revenus. Pour la première fois, le Rapport ITIE 2016 a également décrit les exemptions fiscales potentielles et comparé les taux de redevances pour chaque société productrice par rapport à ce qui a été payé dans la pratique. Un rapport gouvernemental trimestriel sur le secteur pétrolier suit également les changements réglementaires dans le secteur pétrolier.	Les textes régissant le cadre légal et fiscal spécifique au secteur extractif sont disponibles en format PDF sur le site web de l'ITIE-Tchad. Les rôles et les responsabilités des entités de l'Etat ne sont disponibles qu'à travers les rapports ITIE. De même le site web de l'ITIE-Tchad n'inclut pas une page récapitulant des projets et des réformes en cours en ce qui concerne le cadre légal, la gouvernance du secteur et la modernisation des entités publiques intervenantes dans le secteur. Le site web du Ministère des Finances et du Budget inclut des données sur le cadre fiscal de droit commun et sur les réformes se rapportant à la Finance publique et à la modernisation des directions des impôts et du Trésor Public. (https://finances.gouv.td/)	Divulgence en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineures

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgarion des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
				Le site web du Ministère du Pétrole et de l'Énergie inclut un aperçu sur sa structure et sur les intervenants publics dans le secteur ainsi qu'un aperçu sur leurs missions. Le site n'inclut pas des informations sur les réformes en cours (http://www.minpe-tchad.org/index.php) Le Ministère des Mines, de la Géologie et des Carrières (MMGC) ne dispose pas d'un site web. Aucune données sur la cadre institutionnel du secteur minier n'est divulguée en ligne.	
2.2	Octroi des licences et des contrats	Rapports ITIE	Progrès significatifs En conformité avec l'Exigence 2.2, le Tchad devra faire en sorte que les informations sur les licences octroyées et transférées dans les deux secteurs soient accessibles au public. Le Tchad est tenu de divulguer les critères techniques et financiers qui ont été utilisés pour octroyer ou transférer des licences. Dans le cas de licences octroyées au travers d'un processus d'appel d'offres, le Tchad est tenu de divulguer la liste des demandeurs ainsi que les critères de soumission. De plus, le Tchad est encouragé à divulguer des informations exhaustives et ponctuelles concernant les licences octroyées avant et après l'exercice sous revue. Le Tchad est encouragé à inclure les informations supplémentaires relatives à l'octroi des licences dans la déclaration ITIE, accompagnées d'un commentaire sur l'efficacité et l'efficience des procédures d'octroi.	Les sites web de l'ITIE-Tchad et du Ministère du Pétrole et de l'Énergie n'incluent pas un aperçu sur les processus d'attribution ou de transfert des licence et les critères techniques et financiers appliqués pour les octrois et les transferts de la période. De même les procédures et les pratiques réelles, ainsi que des motifs justifiant le renouvellement, la suspension ou l'annulation d'un contrat ou d'une licence ne sont pas divulguées en ligne. Le mini cadastre pétrolier inclut des données sur les permis/autorisations actifs(ves) sans spécifier la procédure d'octroi et les critères appliquées pour les octrois. De même, les transferts effectués au cours de la période ne sont pas identifiés. Pour le secteur minier et dans l'attente de la mise en place du système de cadastre minier, aucune données n'est divulguées sur les octrois et les transferts réalisés au cours de la période.	Absence d'une divulgation en ligne

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgation des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
2.3	Registre des licences (secteur pétrolier)	http://itie-tchad.org/mini-cadastre/ https://observatoire.td/mini-cadastre-petrolier.php https://observatoire.td/carte-petroliere.php http://www.mine-tchad.org/presentation.php?ru=8#	Progrès significatifs Le site Web de l'ITIE Tchad fournit le référentiel le plus complet à ce jour des contrats pétroliers et des décrets approuvant les licences minières au Tchad. Le Rapport ITIE 2016 répertorie les licences de recherche et de production actives dans le secteur pétrolier et minier, avec des lacunes mineures dans les dates d'application et d'expiration des licences pétrolières et minières, ainsi que les coordonnées et la taille de certaines licences minières. Les parties prenantes ont souligné que le Tchad vise à introduire des systèmes de cadastre accessibles au public à court terme, avec des informations à jour déjà disponibles sur demande au MPE.	Les sites web de l'ITIE Tchad et de OTFiP publient un mini cadastre pétrolier incluant la plus part des données requises par l'exigence 2.3 de la Norme ITIE, à l'exception des dates de la demande. Le mini cadastre est mis à jour manuellement et sur une base Adhoc. La carte des blocs pétroliers, disponible sur le site web de l'OTFiP, n'est pas dynamique et ne permet pas de retracer l'identité des titulaires à partir du mini-cadastre. L'obtention des coordonnées géographiques nécessite la consultation des arrêtés/décrets d'octroi consultable en ligne au niveau du mini-cadastre. Un projet d'implémentation d'un système de cadastre pétrolier est en phase de l'étude de la faisabilité et de rédaction des TDR. La fin du projet est prévue pour 2022.	Divulgence en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineurs
2.3	Registre des licences (secteur minier)		Progrès significatifs Le site Web de l'ITIE Tchad fournit le référentiel le plus complet à ce jour des contrats pétroliers et des décrets approuvant les licences minières au Tchad. Le Rapport ITIE 2016 répertorie les licences de recherche et de production actives dans le secteur pétrolier et minier, avec des lacunes mineures dans les dates d'application et d'expiration des licences pétrolières et minières, ainsi que les coordonnées et la taille de certaines licences minières. Les parties prenantes ont souligné que le Tchad vise à introduire des systèmes de cadastre accessibles au public à court terme, avec des informations à jour déjà disponibles sur demande au MPE.	Les données du cadastre minier sont divulguées uniquement à travers les rapports ITIE. Les données divulguées ne comportent pas l'information sur la date de la demande et les coordonnées géographiques. Un projet de mise en place d'un système de cadastre minier dont le déploiement est prévu pour le mois d'avril 2021.	Absence d'une divulgation en ligne

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgation des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
2.4	Contrats	http://itie-tchad.org/convention/ http://itie-tchad.org/mini-cadastre/ https://resourcescontracts.org/search/group?q=tchad	Progrès au-delà de l'exigence Suite à l'annonce d'une nouvelle politique gouvernementale en faveur de la publication des contrats de production pétrolière en avril 2018, l'ITIE Tchad a publié tous les contrats sur son site internet et constitue actuellement le référentiel de contrats le plus complet au Tchad. Il a également publié des décrets approuvant l'attribution des licences minières, ainsi que toutes les licences actives du secteur ASM, les licences de recherche, les licences de production semi-industrielle et les licences de production dans le secteur minier. Malgré l'intérêt élevé des parties prenantes, l'accord de dette de Glencore n'a pas été publié à ce jour, même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un contrat extractif.	Les contrats, les extensions, les licences et les autorisations sont disponibles en format PDF sur le site web de l'ITIE-Tchad. Les contrats dans le secteur pétroliers sont facilement traçables à partir du mini-cadastre pétrolier. Les contrats se rapportant au secteur minier sont difficilement traçables à partir de la situation des titres miniers divulguée au niveau des rapports ITIE. Il est donc difficile de s'assurer de l'exhaustivité des contrats publiés. Le nombre des contrats publiés ne semble pas refléter le nombre des titres miniers. La date de la dernière mise à jour de la base des contrats n'est pas affichée sur le site web de l'ITIE-Tchad. Un projet a été lancé par l'ITIE-Tchad avec l'appui de la Banque Mondiale pour le développement d'une plateforme permettant la consultation en ligne des contrats et licences du secteur extractif sous forme aisément accessible et dans des formats interrogeables. La mise en place de la plateforme est prévue pour le mois de mai 2021.	Divulguer en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineurs
2.5	Propriété effective/Propriété légale		Non évalué	Propriété réelle Le Tchad ne dispose pas d'un cadre légal sur la divulgation des données sur la propriété réelle. Les données sont divulguées dans le cadre du rapport ITIE et ne concernent que les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement. Une étude a été lancée le 8/09/2020 par l'ITIE-Tchad avec l'appui de la Commission Européenne sur la mise en œuvre de l'exigence 2.5. L'étude inclut entre autres un appui à l'ANIE (Agence Nationale des Investissements et des Exportations) pour la mise en place d'un registre public sur la propriété effective conforme aux dispositions de la norme ITIE. La finalisation de l'étude a été prévue initialement pour fin février 2021. Propriété légale Les entreprises domiciliées au Tchad ont l'obligation de s'immatriculer au RCCM. Elles sont tenues de déclarer au RCCM les données sur leurs propriétaires légaux et d'actualiser ces données lors de chaque changement.	Absence d'une divulgation en ligne

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
				Un projet d'informatisation du RCCM est en cours avec l'appui de l'OHADA. Le projet prévoit également la mise en ligne du RCCM pour la consultation du public..	
2.6	Participation de l'Etat	http://sonamig.td/#/portail/ http://sht-tchad.com/ https://observatoire.td/	Progrès satisfaisants Le Rapport ITIE 2016 ainsi que les publications SHT accessibles au public donnent un aperçu complet de la participation de l'Etat dans le secteur pétrolier et gazier. Il décrit les termes associés à la participation de SHT à chaque projet et entreprise dans lesquels elle détient des capitaux propres, et documente la pratique. Les appels de fonds pour les coûts de production et les remboursements de prêts sont également indiqués. Le rapport a confirmé qu'il n'y a pas de prêts ou de garanties de prêts de l'Etat ou de SHT aux sociétés pétrolières et gazières, en dehors de la garantie souveraine sur les prêts de Glencore, dont les conditions sont décrites.	Les deux sociétés d'Etat opérant dans le secteur extractifs SHT et SONAMIG disposent d'un site web. Les sites incluent des données sur les rôles des deux structures dans le secteur mais ne fournissent pas des données sur : - Règles et pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'Etat - Les termes des transactions effectuées sur les participations d'Etat - La Gouvernance - Les prêts, avances et garanties accordées aux entreprises extractives - Les règles et les pratiques liées aux charges d'exploitation et aux dépenses en capital - Les comptes et les rapports financiers Seules les participations de l'Etat et de la SHT dans les contrats pétroliers sont divulguées à travers le mini cadastre pétrolier. Néanmoins, les données publiées ne révèlent pas les conditions précises de leur participation, et notamment leur niveau de responsabilité eu égard à la couverture des dépenses à différents stades du cycle du projet. Le MFB publie ponctuellement sur son site web la situation de participation de l'Etat dans les entreprises publiques et parapubliques. (https://finances.gouv.td/index.php/publications/rapports?view=simplefilemanager&id=170) . La situation n'inclue que l'identité des sociétés avec au moins 50% du capital détenu par l'Etat. Le MFB publie également la Déclaration Statistique et Fiscales (DSF) des entreprises publiques. Les DSF qui ne sont pas publiés régulièrement incluent des données sur les participations et sur les transactions entre l'Etat et ces entreprises.	Divulgence en ligne non conforme aux exigences ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
				Les informations sur les prêts souverains et les garanties sont fournies dans les rapports d'exécution budgétaire et disponibles sur le site de l'OTFiP. L'identification de opérations se rapportant au secteur extractif nécessite néanmoins un travail de recherche. L'article 9 de la loi n°018/PR/201 dispose que les relations entre l'administration publique et les entreprises publiques ou autres entités publiques sont régies par des dispositions claires et accessibles au public. Néanmoins, ces dispositions ne sont traduites dans la pratique par un dispositif de reporting systémique permettant la divulgation des données sur les participations de l'Etat/entreprises publiques.	
3.1	Exploration		Progrès satisfaisants Le Rapport ITIE 2016 donne un aperçu des industries extractives, y compris les secteurs du transport et du raffinage du pétrole, des estimations des réserves pour huit champs pétrolifères clés et un aperçu des activités d'exploration importantes.	Le site web du MPE comporte une page intitulée "Programmes et Projet". Néanmoins, cette page ne comporte aucune données. Le site web de l'ITIE-Tchad ne comporte pas de données sur les projets en exploration. Les données ne peuvent être obtenues qu'à travers des articles de presse ou des communiqué des sociétés ou des ministères de tutelle.	Absence d'une divulgation en ligne
3.2	Production	https://observatoire.td/	Progrès significatifs Le rapport ITIE 2016 a révélé les volumes totaux de production de pétrole, par consortium et par champ. Il fournit la valeur totale de la production et comment ce chiffre a été calculé. Le Tchad a rapproché les volumes de production divulgués par SHT et les opérateurs pétroliers et a inclus les coûts de production. Les parties prenantes ont noté qu'il n'y avait pas de production minière industrielle et ont souligné les défis dans la collecte de données sur le secteur ASM. Malgré l'inclusion de dix sociétés d'exploitation de matériaux dans le périmètre de déclaration ITIE, le rapport n'incluait pas de chiffres sur les volumes ou	Les données sur les volumes mensuelles de production et d'exportation du pétrole sont disponibles sur le site web de l'OTFiP en format ouvert (xls et csv) et peuvent être consultées par sociétés et par année. Les données historiques sont disponibles depuis 2014. Les données sur la valeur de la production pétrolières ainsi que les données sur la production minière (en valeur et en volume) ne sont pas divulguées.	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgation des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			les valeurs de production des carrières. Aux termes de l'Exigence 3.2, le Tchad est tenu d'assurer une divulgation complète des données de production provenant du secteur minier.		
3.3	Exportations	https://observatoire.td/	Progrès satisfaisants Le Tchad a divulgué les volumes et les valeurs totales des exportations par produit et par champ pétrolifère pour 2016, les sources des données, des informations sur la façon dont la valeur des exportations a été calculée et les principales destinations. Le Tchad a divulgué des données granulaires et uniques sur la vente de la part de pétrole de l'État à Glencore en 2016. Comme l'ont expliqué les parties prenantes, les données gouvernementales sur les exportations de minéraux n'étaient pas disponibles en raison de l'absence de production industriel.	Seuls les volumes agrégés des exportations de pétrole sont divulgués sur le site web de l'OTFiP. Les données sur la valeur des exportations pétrolières ainsi que les données sur l'exportation minière (en valeur et en volume) ne sont pas divulguées.	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE
4.1	Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	https://observatoire.td/petrole-chiffre.php	Progrès satisfaisants Le Groupe multipartite a convenu des définitions et des seuils de matérialité et a inclus les principaux flux de revenus dans le secteur extractif. Le Rapport ITIE 2016 a fourni un rapprochement complet des revenus du gouvernement et des paiements des entreprises, y compris les paiements vers et depuis les entreprises publiques. Toutes les entreprises et entités gouvernementales importantes incluses dans le périmètre de reporting ont divulgué de manière exhaustive leurs paiements et leurs revenus, les écarts dus au manque de reporting de trois entités gouvernementales ne concernant que les	Seules les recettes agrégées du secteur pétrolier sont divulguées sous la forme d'une note trimestrielle en format PDF compilée par l'OTFiP et publiée sur son site web . Les recettes divulguées ne prennent pas en compte la fiscalité de droit commun telles que les recettes douanières. Les revenus brut provenant de la commercialisation des parts en nature revenant à l'Etat du secteur pétrolier ainsi que les recettes provenant du secteur minier ne sont pas divulgués. Les systèmes en place au niveau des régies financières et le traitement manuel des recouvrements ne permettent pas une production systématique de données désagrégées et exhaustives sur les recettes du secteur extractif. En dehors du rapport ITIE, il n'existe pas de plateforme de collecte et de divulgation des paiements des entreprises pétrolières, gazières et minières importantes.	Divulgation en ligne non conforme aux exigences ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			transferts infranationaux. La divulgation unilatérale complète du gouvernement par entreprise et flux de revenus était accessible au public sur le site Web de l'ITIE Tchad, divulguée après le début de la Validation.	Les états financiers des entreprises sont collectées par le RCCM et la DGI mais ne sont pas rendus publics	
4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature	https://observatoire.td/petro-le-chiffre.php	Progrès au-delà de l'exigence Le rapport ITIE 2016 a rapproché les revenus importants perçus en nature avec chaque producteur et a évalué si les compagnies pétrolières respectaient leurs taux de redevances contractuels. En plus des volumes vendus et des revenus reçus, le rapport indique, par expédition, le type d'huile vendu, la qualité de l'huile, l'option de prix, le prix de vente, le type de contrat, le numéro de facture, la date de vente, la date de paiement et la destination de la cargaison. Le rapport montre également le transfert des produits pour couvrir les appels de fonds des producteurs de pétrole, les remboursements de prêts tels que le prêt garanti par le pétrole de Glencore, les frais de vente et le solde versé au Trésor.	La note sur le secteur pétrolier publiée par l'OTFiP inclut les volumes et la valeur de vente des parts revenant à l'Etat. Les volumes sont présentées d'une manière agrégées. Les données ne sont pas détaillées par organisme acheteur individuellement et ne comporte pas les informations sur la nature des contrats et les options pour la tarification ne sont pas communiquées.	Divulgence en ligne non conforme aux exigences ITIE
4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc		Non applicable		Non applicable
4.4	Revenus provenant du transport	https://observatoire.td/petro-le-chiffre.php	Progrès satisfaisants Le Rapport ITIE 2016 a divulgué les revenus provenant du transport du pétrole, ventilés par entreprise et flux de revenus. En outre, il comprenait une description des modalités de transport, une définition des recettes pertinentes perçues et des tarifs,	Les volumes transportés et les droits d'accès pipelines sont divulgués par l'OTFiP dans le cadre de la note sur le secteur pétrolier publiée trimestriellement. Les tarifs et les contrats de transport ainsi que la ventilation par société ne sont pas divulgués par l'OTFiP.	Divulgence en ligne non conforme aux exigences ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgarion des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			la divulgation et le rapprochement des volumes de pétrole transporté et le rapprochement des recettes du transport. Le rapport incluait également les frais de transport appliqués à la part du pétrole de l'État		
4.5	Transactions liées aux entreprises d'État	http://sonamig.td/#/portail/ http://sht-tchad.com/ https://observatoire.td/	Progrès satisfaisants Le rapport ITIE décrit le rôle des entreprises d'État, SHT opérant dans le secteur pétrolier et gazier. Les revenus matériels perçus pour le compte de l'État et les transferts financiers entre SHT et les entités gouvernementales ont été entièrement divulgués conformément à l'exigence 4.5. Le Secrétariat conclut que tous les aspects de cette exigence ont été mis en œuvre et que les objectifs soulignés ont été atteints.	Les rôles des entreprises d'Etat sont divulguées sur leurs sites web. Seuls les revenus provenant de la SHT sont divulguées d'une manière sur le site de l'OTFiP mais ne prennent pas en compte les paiements effectués à la douane. Le détail des recettes revenant à la SHT n'est pas divulgué. Les données de la SONOMIG et la SONACIM ne sont pas divulguées	Divulgarion en ligne non conforme aux exigences ITIE
4.6	Paievements infranationaux	https://observatoire.td/	Progrès inadéquats Le Rapport ITIE 2016 répertorie les taxes et prélèvements qui devraient être perçus au niveau local sur la base du cadre réglementaire. Le rapport concilie l'une d'elles, la «Contribution de la patente», mais ne précise pas si elle a été collectée uniquement au niveau central dans la pratique. Les lacunes dans les déclarations des paiements infranationaux sont dues aux difficultés d'association des entités infranationaux au processus ITIE, comme l'ont confirmé les points de vue des parties prenantes. On peut noter qu'aucun des paiements directs infranationaux applicables au Tchad n'est spécifique au secteur extractif.	Les données sur les recettes et les dépenses par province sont divulguées à travers le site web de l'OTFiP. Toutefois, le détail par nature de recette et par source n'est pas divulgué. Selon les données affichées, aucune province n'a enregistré de recettes. Le système actuelle d'enregistrement des recettes ne permet pas une divulgation systématiques des paiements infranationaux provenant du secteur extractif.	Divulgarion en ligne non conforme aux exigences ITIE
4.7	Niveau de désagrégation		Progrès satisfaisants	Les système de recouvrement et de liquidation des recettes fiscales ne sont pas intégrés.	Divulgarion en ligne non

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			Le Tchad a fourni des informations financières ventilées par entreprise individuelle, entité gouvernementale et flux de revenus. En outre, il a communiqué des données sur la vente de la part de l'État dans la production et les revenus perçus en nature par le fret.	Le recouvrement au niveau du Trésor Public se base sur la nature des flux. Les données sur les sociétés sont disponibles au niveau des régies financières qui effectuent la liquidation. Cette situation ne permet pas une divulgation systématique de données désagrégées. La notion de projet n'est pas définie dans la législation et n'est pas prise en compte dans la liquidation et le recouvrement des recettes excepté pour les recettes spécifiques du secteur pétrolier et minier.	conforme aux exigences ITIE
5.1	Répartition des revenus provenant des industries extractives	https://observatoire.td/	Progrès satisfaisants Le rapport ITIE 2016 indique les revenus spécifiques des industries extractives enregistrés dans le budget national et les revenus enregistrés sur le compte Citibank à Londres. Les déductions pour les remboursements de prêts avant le transfert du solde net au Trésor représentent des revenus hors budget. Les rapports ITIE du Tchad et les rapports trimestriels du MFB fournissent des informations détaillées sur les remboursements du prêt hors budget. L'affectation des revenus qui ne sont pas enregistrés dans le budget a été expliquée à l'exigence 4.2.	Le portail du budget ouvert fournit des informations sur toutes les recettes enregistrées dans les budgets nationaux et locaux, y compris les dépenses. La classification budgétaire est publiée mais ne reflète pas les comptes spéciaux utilisés pour l'enregistrement des recettes du secteur extractif ¹ . Les recettes recouvrées sur le compte Citibank et les recettes ayant fait des appels de fonds pour l'alimentation du compte du Trésor Public ne sont pas présentées séparément. Les données divulguées sont actualisées mensuellement.	Divulgence en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineurs
5.2	Transferts infranationaux	https://observatoire.td/	Progrès inadéquats Le Rapport ITIE 2016 fournit la formule générale statutaire de partage des revenus pour les revenus pétroliers directs dans leur ensemble, ainsi que des chiffres désagrégés pour les allocations gouvernementales sur la base du budget supplémentaire. Cependant, le rapport ne clarifie pas la formule spécifique de partage des revenus pour calculer la part de chaque administration locale et ne	Les recettes directes provenant du secteur pétrolier (redevances et dividendes) font l'objet d'un transfert selon les dispositions de la loi n°002/PR/14 du 27 janvier 2014 portant amendement de la Loi n°002/PR/06 du 11 janvier 2006 portant sur Gestion des Revenus Pétroliers et la loi N°016/PR/2000 du 18 août 2000 portant modification de la loi N°001/PR/99 du 11 janvier 1999. Les clés de répartition ne sont pas divulguées. Les données divulguées par l'OTFiP ne distinguent pas entre les redevances et les dividendes. Les transferts effectifs ne sont pas divulgués.	Divulgence en ligne non conforme aux exigences ITIE

¹ https://observatoire.td/upload/files/dt_61596548086.pdf

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgence des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			donne pas la valeur des transferts exécutés par administration locale. Il utilise les données du rapport annuel du CCSRP 2016, mais avec un niveau de désagrégation plus faible.		
5.3	Gestion des revenus et des dépenses	https://finance.s.gouv.td/ https://observatoire.td/	Non évalué	Le site Web de l'OTFiP fournit des éléments clés sur la gestion des finances publiques, y compris les prévisions des recettes pétrolières prévues. Le site web de MFB inclut les rapports trimestriels sur l'exécution budgétaire, les lois de finances portant budget général de l'Etat et les rapports de budget citoyen résumant les étapes d'élaboration du budget, les principaux hypothèses macroéconomiques et les chiffres clés du budget. Toutefois, la description des revenus du secteur extractif n'est pas disponible en ligne.	Divulgence en ligne conforme à la Norme ITIE avec des limitations mineurs
6.1	Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive.		Non applicable Le Rapport ITIE 2016 laisse entendre et les parties prenantes consultées ont confirmé que les dépenses sociales obligatoires n'existaient pas pour les entreprises extractives au Tchad en 2016. Néanmoins, le rapport divulgue certaines informations sur les dépenses sociales volontaires des entreprises.	Conformément aux conventions minières signées entre l'Etat et les entreprises extractives, toute société extractive aura la charge de la réhabilitation complète des sites exploités. A cet effet, un fonds dénommé Fonds de Réhabilitation de l'Environnement a été créé. Ce fonds est géré conjointement par les Ministères concernés et la société. Des versements annuels équivalents à 2% des revenus nets de l'exploitation calculés après prélèvement de l'impôt sur le revenu seront effectués par la société au Fonds de Réhabilitation, dans un compte ouvert dans une banque nationale au nom des deux parties. Les montants reversés dans ce fonds ne sont pas divulgués	Absence d'une divulgation en ligne
6.2	Dépenses quasi budgétaires		Progrès inadéquats Bien que le rapport comprenne une description détaillée de l'accord-cadre pour la vente de pétrole brut par CNPCI à la raffinerie SRN à des prix fixes et la vente d'électricité par SRN à SNE à des prix inférieurs à ceux du marché, il manque d'informations suffisantes sur la valeur du brut. Le pétrole livré à la raffinerie	Le rapport ITIE 2018 n'a pas relevé l'existence de dépenses quasi fiscales. La non publication des états financiers de la SHT, SRN et de la SNE et des conventions signées par ces sociétés portant sur les prix pratiqués et les conditions de paiements ne permet l'identification des dépenses quasi fiscales. Seuls le volume et la valeur des ventes à SRN sont divulgués dans les rapports trimestriels publiés par l'OTFiP.	Absence d'une divulgation en ligne

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Divulgation des données	Résultats de la validation du 8/05/2019 (Décision 2019-38/BC-273)	Etat des lieux de l'intégration des données et des lacunes	Evaluation de l'intégration
		Sources / URLs			
			nationale et la valeur de l'électricité fournie ultérieurement par SRN à SNE. La fiabilité des données divulguées était également une préoccupation compte tenu des changements importants entre la déclaration initiale et les données certifiées.		
6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie		Progrès satisfaisants Le Rapport ITIE 2016 fournit la contribution des industries extractives, en termes absolus et relatifs, au PIB, aux recettes publiques et aux exportations, ainsi qu'une liste des principales régions productrices. Malgré les préoccupations concernant la fiabilité des chiffres de l'emploi divulgués unilatéralement par les entreprises, les représentants du secteur ont expliqué les défis liés à la déclaration du nombre d'employés et le rapport ITIE est transparent sur les contraintes de divulgation des chiffres complets de l'emploi.	En dehors des rapports ITIE, la contribution du secteur extractif dans le PIB, les exportations, les revenus budgétaires et l'emploi ne fait pas l'objet d'une divulgation. Les statistiques sur l'emploi ne sont collectées que dans le cadre des déclarations ITIE et ne sont pas exhaustives.	Absence d'une divulgation en ligne
6.4	Impact environnemental des activités extractives		Non évalué	Les dispositions légales, réglementaires, les normes administratives et des pratiques liées à la gestion de l'environnement ne sont pas disponibles sur le site de l'ITIE - Tchad. Les études d'impact environnementale ne sont pas rendus publics.	Absence d'une divulgation en ligne

4.2. Constatations

Les insuffisances relevées dans l'intégration des données ITIE sont résumées dans cette section selon les domaines suivants :

- Les données financières ;
- Les données non financières (contextuelles) ;
- Le niveau de désagrégation des données ; et
- Qualité des données et assurance de la qualité.

❖ Données financières

Les structures en charge de la production des données sont pour la plupart dotée de systèmes rudimentaires (Excel et Access) pour le traitement des liquidations et du recouvrement des recettes du secteur extractif excepté la DGSDDI.

Les systèmes utilisés pour la liquidation des recettes du secteur au niveau de la DGI, la DGTP et la DGTM ne sont pas intégrés au système de recouvrement au nouveau de la DGTCP.

Les recettes sont liquidées par société et par nature de flux. Toutefois, seule l'information sur la nature des flux est renseignée dans le système de la DGTCP qui procède ensuite à leurs comptabilisations dans les comptes dédiés au niveau des comptes de l'Etat.

La notion de projet ne renvoie pas à une notion juridique ou fiscale et n'est donc pas prise en compte dans les systèmes des régies financières.

La collecte des données dans le cadre des rapports est un processus très long piloté par la DGTCP. La DGTCP, ne détenant pas les données désagrégées par contribuables (société), procède à l'identification des écritures comptables se rapportant aux recettes du secteur extractif puis procède à la collecte physique des données à partir des quittances détenues par les régies financières pour l'établissement des déclarations ITIE.

Les régies financières ne disposent pas d'un système permettant l'identification systématique des sociétés extractives dans leurs bases de données. La liste des sociétés est arrêtée dans le cadre de la production des rapports ITIE puis transmise aux régies pour l'extraction des données. Seules les recettes pétrolières qui sont recouvrées au niveau du compte Citibank et qui sont comptabilisés dans des comptes spécifiques peuvent être identifiées d'une manière systématique.

Dans le cadre de l'application des dispositions du décret n°1838/PR/MPME/2019 du 8 novembre 2019 portant politique de publication des informations dans les industries extractives, un portail en ligne a été mise en place par l'Observatoire Tchadien des Finances Publiques (OTFiP). Les données sur les revenus du secteur pétrolier sont compilées manuellement et présentées d'une manière agrégée et partielle dans le cadre d'une note trimestrielle en format PDF publiée sur la plateforme de l'OTFiP en début du trimestre suivant.

La note ne couvre que les recettes spécifiques du secteur pétrolier qui font l'objet d'une comptabilisation dans des comptes spécifiques à savoir l'impôt sur les sociétés pétrolières, les recettes de vente du pétrole de l'Etat nettes des coûts opérationnels et de transport, la redevance statistique à l'exportation et le droit d'accès pipeline et les redevances superficielles. Les autres recettes pétrolières de droit commun et les recettes minières ne sont pas prises en compte.

Des projets de modernisations des systèmes d'information ont été lancés dans la plus part des structures intervenantes dans la liquidation et le recouvrement des recettes du secteur extractif. Ces projets permettront à terme l'intégration des systèmes de liquidation et de recouvrement des recettes et donc la facilitation de la production systématique de données désagrégées. Néanmoins, il n'est pas certains que les exigences de l'ITIE soient prises en compte dans ces projets en raison de la non implication de l'ITIE-Tchad dans les phases de consultations et d'élaboration des cahiers de charges.

Du côté des entreprises, il n'existe pas un système de télédéclaration permettant de reporter les flux désagrégés au titre des paiements fiscaux et des dépenses sociales et environnementales.

❖ Données non financières

Les informations non liées aux revenus (contextuelles) dans les Rapports ITIE offrent des résultats faciles en termes de réaliser des progrès rapides dans l'intégration des rapports ITIE dans les systèmes du gouvernement et des entreprises.

Certaines exigences de la Norme ITIE ont déjà été effectivement intégrées dans les systèmes gouvernementaux, même si les données publiques gagneraient à être mieux catégorisées et croisées.

Les informations sur le régime juridique et fiscal (Exigence ITIE 2.1) sont disponibles en ligne sur les site web de l'ITIE-Tchad, du MFB et du MPE. Ce dernier inclut un aperçu sa structure et sur les intervenants publics dans le secteur ainsi qu'un aperçu sur leurs missions.

Les données manquantes sur rapportent principalement aux réformes dans le secteur extractif et au cadre institutionnel du secteur minier.

Les informations exigées sur les octrois et les transferts des licences (Exigence ITIE 2.2) ne peuvent être consultées qu'à travers les rapports ITIE ou la consultation de la réglementation en vigueur. Les procédures suivies dans la pratique ne sont également divulguées. Les autorités sont encouragées à implémenter en parallèle des systèmes de gestion de cadastre un système de suivi public du processus d'attribution dans la pratique permettant la publication des critères de soumission, de la liste des soumissionnaires, des procès-verbaux et la notation des réunions du comité d'évaluation des offres.

Des projets de mise en place de systèmes de gestion des cadastres miniers et pétroliers sont en cours d'implémentations (Exigence ITIE 2.3). Actuellement, seul le cadastre pétrolier est disponible en ligne sous un format non dynamique (Excel). Ces projets d'informatisation devront permettre une divulgation systématique des données ITIE sous réserve de l'implication de l'ITIE-Tchad dans la phase d'élaboration des cahiers de charges.

Les contrats pétroliers et miniers (Exigence 2.4) sont divulgués sur le site web de l'ITIE-Tchad en format PDF. Un projet de mise en place d'une plateforme des contrats et des licences est en cours au niveau de l'ITIE-Tchad. Ce projet va permettre d'améliorer l'exploitation des contrats et de s'assurer de leur exhaustivité.

La divulgation systématique des données sur la propriété effective et la propriété juridique (Exigence 2.5) des entreprises extractives nécessite un cadre légal et un système solide de collecte et de gestion de ces données. Une étude de faisabilité a été lancée par l'ITIE-Tchad pour la mise en place d'un registre public sur la PR. L'ITIE pourrait envisager le recours au RCCM qui héberge déjà les données sur la propriété réelle des entreprises ou l'utilisation des cadastres miniers et pétroliers. Le RCCM a lancé récemment un projet d'informatisation mais il ne dispose pas encore d'une plateforme en ligne permettant l'accès aux données des entreprises.

L'article 9 de la loi n°018/PR/201 dispose que les relations entre l'administration publique et les entreprises publiques ou autres entités publiques sont régies par des dispositions claires et accessibles au public (Exigence 2.6). Ces dispositions ne sont mises en œuvre que partiellement. Seules les participations de l'Etat et de la SHT dans les contrats pétroliers sont divulguées à travers le mini cadastre pétrolier et le site web de l'OTFiP. Néanmoins, les données ne révèlent pas les conditions précises de ces participations, et notamment leur niveau de responsabilité eu égard à la couverture des dépenses à différents stades du cycle du projet. De même, les états financiers des entités d'Etat ne sont pas rendus publics d'une manière systématique.

Les données sur les exportations et la production du secteur pétroliers sont publiées régulièrement sur le site web de l'OTFiP en volume sans valorisation. Les données du secteur minier ne sont pas divulguées. Par ailleurs, les données sur les projets en exploration ne sont divulguées qu'à travers les rapports ITIE (Exigence 3).

Le portail du budget ouvert de l'OTFiP fournit des informations sur toutes les recettes enregistrées dans les budgets nationaux et locaux, y compris les dépenses (Exigence 5). La classification budgétaire utilisée publiée ne comporte pas un focus sur les comptes budgétaires dédiés au secteur extractif. Les sites web de l'OTFiP et du MFB incluent également les rapports sur l'exécution du budget de l'Etat et les lois de finances. Néanmoins les données sur les transferts infranationaux ne sont pas identifiées et ne font pas l'objet de rapports spécifiques.

En dehors des rapports ITIE, aucun système de reporting ne permet la divulgation systématique des dépenses sociales, environnementales et quasi fiscales (Exigence 6).

❖ Niveau de désagrégation

Les données disponibles en ligne, notamment à travers le site web de l'OTFiP, ne tiennent pas compte pour la plus part de l'exigence 4.7 qui requière que les données ITIE soient ventilées par projet individuel, par entreprise, par entité de l'État et par flux de revenus.

L'absence de l'intégration des systèmes de liquidation et de recouvrements des recettes constitue la principale contrainte à la divulgation systématique de données désagrégées. De même, l'absence d'une classification des contribuables par secteur d'activité au niveau des principales régions (DGI, DGTCP et DGSDDI) ne facilite pas la génération systématique de données.

Par ailleurs les système de recouvrement des recettes fiscales sont basés sur la société ou le contribuable et ne reconnaissent pas la notion de projet qui n'est prise en compte que dans la liquidation des paiements spécifiques régis par le code minier et le code pétrolier.

Plusieurs projets de modernisation des systèmes ont été lancés dans les structures intervenantes dans la liquidation ou le recouvrement des recettes de secteur extractif. Toutefois, la non implication de l'ITIE-Tchad dans les phases préalables de consultation et d'élaboration des cahiers de charges pourrait conduire à la non pris en compte des exigences de l'ITIE dans le traitement et la divulgation des données par ces systèmes.

❖ Qualité des données et assurance de la qualité

Les données compilées et divulguées en ligne sur le site web de l'OTFiP ne sont pas exhaustives. Elles ne prennent en compte que les recettes du secteur pétrolier comptabilisées dans des comptes spécifiques dans la balance générale des comptes de l'Etat. Les recettes du secteur pétrolier comptabilisées sur les autres comptes ainsi que les recettes du secteur minier ne sont pas prises en compte. Les données sont compilées manuellement par l'OTFiP à partir de plusieurs sources.

L'absence de l'intégration des systèmes de recouvrement et de liquidations engendre la nécessité d'une intervention humaine importante pour la collecte et la compilation des données. Le processus actuel est consommateur de temps et générateur d'un risque d'erreur et d'un risque de non exhaustivité des données importants.

En ce concerne l'assurance des données reportées par les administrations publiques, la Chambre des Comptes est mandatée par le HCN-ITIE pour l'attestation des données ITIE. Sur le plan légal, la Chambre a mandat pour effectuer des missions de certification des comptes de l'Etat, de jugement des ordonnateurs, des contrôleurs financiers et des comptables publics, de contrôle de la légalité financière et la conformité budgétaire de toutes les opérations de dépenses et de recettes de l'Etat, et d'évaluation de la performance des politiques et administrations publiques. Elle assiste l'Assemblée nationale dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Dans la pratique, la Chambre n'a pas encore entamé la certification des comptes de l'Etat et sa mission s'est limitée à une déclaration de conformité.

En ce qui concerne l'attestation des données ITIE, la Chambre n'intervient qu'une fois les déclarations ITIE sont produites par les administrations. La Chambre n'est pas impliquée dans le processus de reporting ITIE et n'est pas consultée par rapport au calendrier et l'étendue de son intervention. Aucun document ne formalise l'objectif, le périmètre et l'étendue de la mission d'attestation des données ITIE. L'approche adoptée jusque-là pour l'attestation des données ITIE se base sur la vérification systématique des recettes avec les quittances. Cette approche n'est pas adaptée à un contexte d'intégration de données et ne se base pas sur une approche par les risques telle que préconisée par les normes Internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI).

5. RECOMMANDATIONS POUR L'INTEGRATION DES DONNEES ITIE AU TCHAD

Sur la base de l'analyse de l'état des lieux de la collecte et la divulgation de données ITIE, des recommandations sur l'intégration de l'ITIE au Tchad ont été formulées dans le tableau ci-dessous (tableau 2). Les recommandations visent à éliminer les lacunes dans les données ITIE divulguées (voir le tableau 1).

Les recommandations présentées dans le tableau suivant comprennent des suggestions d'actions, les éventuels parties responsables et la durée éventuelle pour assurer la mise en œuvre de chaque recommandation.

Tableau 2 : Recommandations pour la divulgation systématique des données ITIE

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
2.1	Cadre juridique et fiscalité	Mise en place d'une plateforme unifiée mise à jour régulièrement pour les données sur le Cadre juridique et fiscalité ► Envisager l'élimination des chevauchements et des doublons au niveau des textes juridiques en regroupant toutes les informations y compris celles non divulguées (cadre institutionnel, réformes...) le site web de l'ITIE-Tchad. La publication de la liste des lois applicables et du cadre institutionnel peut être maintenue à travers la référence aux sites sources (MFB, MMGC, SHT, SONAMIG, OTFiP ...) . Cette plateforme pourrait être hébergée au niveau de l'ITIE-Tchad qui publie déjà sur son site web les textes juridiques et fiscaux régissant le secteur. ► Envisager la revue de l'arborescence et du contenu du site web de l'ITIE-Tchad pour mieux refléter les exigences ITIE et l'inclusion d'un moteur de recherche plus élaboré permettant de retrouver les informations plus facilement par les utilisateurs. ► Envisager la présentation du cadre fiscal sous un format plus intelligible permettant la consultation des principaux aspects de la fiscalité minières et pétrolière, des avantages fiscaux, des changements et de faire des comparatifs sans avoir à consulter les textes juridiques sources. ► Engager des consultations avec le MPE, le MMGC et le MFB pour convenir un système permettant la mise à jour régulière des données sources publiées sur le site web de l'ITIE -Tchad.	ITIE-Tchad MFB MMGC MPE SHT SONAMIG OTFiP	3 mois	► Site web ITIE-Tchad dynamique, régulièrement mis à jour et constituant un référentiel exhaustif sur le cadre juridique et fiscal du secteur extractif ► Elaboration et publication en ligne de fiches résumant les aspects pertinents du cadre fiscal

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
		► Afficher systématiquement la date de la dernière mise à jour de chaque catégorie de données. ► Doter le MMGC d'un site web incluant la présentation de sa structure, les missions des intervenants dans le secteur et les réformes en cours dans le secteur. ► Amendement de l'article 59 de la Loi n°018/PR/2016 pour ajouter les administrations en charge des mines et des hydrocarbures pour l'obligation d'informer régulièrement le public sur leurs activités.			
2.2	Octroi des licences et des contrats	Intégration de la publication des informations sur l'octroi et les transferts des titres miniers dans les systèmes de gestion de cadastres ► Le HCN-ITIE est encouragé à travailler avec le MPE et le MMGC pour la mise en place d'un système de suivi des processus d'attribution et de transferts des titres miniers. Le système devrait permettre la consultation en libre accès pour chaque octroi ou transfert : - La référence au cadre légal; - Le type de la procédure appliquée dans la pratique; et - les critères de soumission, la liste des soumissionnaires, les procès-verbaux et la notation des réunions du comité d'évaluation des offres ► Le HCN-ITIE pourrait envisager une consultation avec la DGTP et la DGTM pour l'intégration de ces données dans les systèmes de cadastre minier et pétrolier en cours d'implémentation. ► Pour le secteur pétrolier, les données peuvent être renseignées sur le mini cadastre disponible en ligne (sur le court terme).	ITIE-TCHAD MPE/DGTP MMGC/DGTM	3-6 Mois	➤ Système du cadastre minier Intégrant les données sur les octrois et les transferts des licences ➤ Prise en compte de l'exigence 2.2 dans le cahier de charges du système de cadastre pétrolier ➤ Mini cadastre pétrolier complété par les données sur l'octroi et les transferts

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
2.3	Registre des licences	Prise en compte des exigences de l'ITIE dans le projet d'implémentation du système de cadastre pétrolier ► Impliquer l'ITIE-Tchad dans la phase de rédaction des TDR du cadastre pétrolier et assurer la prise en compte de l'exigence 2.3 dans le cahier des charges. Améliorer la tenue du mini cadastre ► Renseigner les dates de la demande pour tous les permis/blocs actifs au niveau du mini cadastre ► Mentionner la date de la dernière mise à jour du cadastre disponible sur le site de l'OTFiP ► Renseigner le nom des blocs sur le mini cadastre pour permettre de situer licences sur la carte des blocs	ITIE-TCHAD MPE/DGTP	1 mois	➢ Prise en compte de l'exigence 2.3 dans les cahier de charges ou les TDR d'implémentation du système de cadastre pétrolier ➢ Mini cadastre pétrolier complétée par les données manquantes
		Prise en compte des exigences ITIE dans le nouveau système de cadastre minier et Interconnexion avec d'autres plateformes et registres ► Prévoir un atelier de formation sur le nouveau du système de cadastre minier et proposition des améliorations pour satisfaire aux exigences de la Norme ITIE et aux besoins des parties prenantes ► Insérer un lien d'accès au Système de cadastre minier à partir du site web de l'ITIE-Tchad ► Etude de faisabilité de l'interconnexion du système de cadastre minier avec d'autres plateformes : Contrats, Système de suivi des octrois et des licences, registre sur la propriété effective	ITIE-TCHAD MMGC/DGTM	3 mois	➢ Parties prenantes formées sur l'utilisation des données fournies par le système de cadastre minier ➢ Prise en compte de l'exigence 2.3 dans le nouveau système de cadastre minier ➢ Cadastre minier interconnecté avec d'autres plateformes pour l'échange des données ➢ Accès au système de cadastre minier disponible à partir du site web ITIE-Tchad

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
2.4	Contrats	Digitalisation des contrats et interconnexion de la plateforme avec les systèmes de cadastre Il est recommandé de : ► Prévoir l'interconnexion de la plateforme des contrats avec les systèmes de cadastres minier et pétrolier. ► Prévoir l'inclusion dans la plateforme les autres types de contrats : contrats de troc, les contrats de transports, les contrats de commercialisation, etc. ► Prévoir la digitalisation des contrats dans un format interrogeable et intelligent sur la plateforme (en construction) de l'ITIE-Tchad pour faciliter les recherches des contrats, de leurs contenus et la réalisation de comparatifs. ► Elaboration d'une fiche-contrat permettant la consultation par le public des points essentiels se rapportant notamment à : type du contrat, région, date de signature, date de renouvellement, dates d'amendements, les titres couverts, le titulaire, les obligations fiscales, sociales et environnementales, contenu local, date de la dernière mise à jour des données, etc. ► S'assurer de la validation de la "fiche contrat" par l'autorité de tutelle avant son téléchargement sur la plateforme ► Supprimer toute duplication entre la plateforme des contrats et d'autres sources	ITIE-TCHAD	6 mois	➤ Plateforme intelligente et fonctionnelle incluant une base exhaustive de tous les contrats sous un format interrogeable ➤ Des fiches-contrats résumant les éléments essentiels de chaque contrat élaborés et publiés ➤ Plateforme interconnectée avec les systèmes de cadastre

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
2.5	Propriété effective/Propriété légale	Accélérer la mise en place de la feuille de route sur la propriété réelle (PR) Il est recommandé de : ▶ Accélérer la mise en place d'un cadre juridique pour l'implémentation d'un registre sur la propriété réelle ▶ Envisager l'utilisation de la norme sur les données sur la propriété effective (BODS)¹ dans la conception du registre sur la PR et le paramétrage des données d'identification des PR. La BODS a été développée pour servir de cadre conceptuel et pratique pour la collecte et la publication des données sur la propriété effective, et pour permettre aux données résultantes d'être interopérables, plus facilement réutilisables et de meilleure qualité. La norme (BODS) fournit une spécification pour la modélisation et la publication d'informations sur la propriété effective et le contrôle des entreprises. Il a été créé par OpenOwnership et est fourni sous licence ouverte pour réutilisation. ▶ Etudier avec le RCCM la possibilité d'accélérer la mise en ligne de son registre et de permettre un accès gratuit aux données sur la propriété légale des entreprises. ▶ Etudier l'interconnexion du registre des avec le RCCM et les système de cadastres et envisager la mise place d'un registre sur les Personnes Politiquement Exposées ▶ Envisager la conception et la publication d'une base de données pilote sur la PR (sur le court terme).	ITIE-TCHAD RCCM DGTM DGTP	12-18 mois	➢ Base de données pilote sur la PR publiée sur le site web de l'ITIE-Tchad ➢ Données sur la propriété juridique disponibles en libre accès sur la plateforme du RCCM ➢ Cadre juridique implémenté pour la divulgation des PR ➢ Un registre public opérationnel sur la PR adoptant la BODS et interconnecté les autres registres pertinents

¹ <http://standard.openownership.org/en/0.2.0/>

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
2.6	Participation de l'État	Traduire les dispositions de la loi n°018/PR/201 par un processus de reporting adoptant les standards internationaux ► Activation des dispositions de l'article 9 de la Loi n°018/PR/201 en invitant les sociétés d'Etat à publier sur leurs sites web ou sur le site web de l'ITIE-Tchad leurs états financiers annuels, leurs rapports financiers, leurs statuts, les accords et les conventions conclus au titre des transactions et les PV des assemblées générales, les procédures de passation de marchés ,etc. . ► Utiliser les rapports annuels des entreprises d'Etat comme un instrument clé pour rendre compte aux parties prenantes de l'ITIE. Ces rapports pourraient contenir des informations qui ne sont pas reflétées au niveau des états financiers à savoir les données de production, les projets sociaux, le contenu local, les dépenses quasi budgétaires, les conditions de prêts et garanties obtenus de l'Etat ou accordés à des entreprises extractives, les conditions rattachées à leurs participations, etc. ► Adopter par les entreprises d'Etat des normes et des directives internationales en vue de l'élaboration et de la publication les rapports périodiques sur leurs activités (par exemple : les Directives du Global Reporting Initiative (GRI) ; les documents d'orientation et rapports de bonnes pratiques pour le secteur des hydrocarbures produits par l'Association Mondiale de l'Industrie Pétrolière et Gazière (IPIECA) ; les principes du Conseil international des mines et des métaux (ICMM)), et assurer un audit indépendant des informations communiquées dont la divulgation est requise par l'ITIE. Les recommandations susvisées nécessitent la mise en œuvre des actions suivantes: ► Assurer un examen régulier de cette question lors des réunions du HCN-ITIE avec les société d'Etat; ► Faire des suggestions sur la mise en œuvre des normes et directives internationales ci-dessus dans le processus d'élaboration des rapports annuels des entreprises d'Etat , l'audit indépendant des données.	ITIE-TCHAD MFB SHT SRN SONAMIG SONACIM ARSAT SNE	24 mois	➤ Manuel de procédures pour la production des données implémenté au niveau des entreprises d'Etat ➤ Rapports financiers divulgués selon les standards internationaux ➤ Audit indépendant des données ➤ Un système de télédéclaration mis en place ➤ Changement du contenu du site web ITIE-Tchad pour intégrer les données sur les participations

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
		► Conception d'un système de télédéclaration permettant aux entreprises d'Etat de reporter d'une manière périodique les données exigées par la Norme ITIE et leurs intégrations aux systèmes utilisés par le MFB pour le suivi des participations, des garanties, subventions... ► Décider de la mise en place d'un Comité ad hoc pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces mesures ► Prévoir la publication d'un manuel de procédures détaillant les obligations de reporting des structures publiques dans le cadre des dispositions de l'article 9 de loi n°018/PR/201			
3.1	Exploration	Mise en place d'un système de reporting en ligne sur les données d'exploration, de production et d'exportation ► Mettre en place un système de télédéclaration permettant aux structures concernées de reporter les données sur une base périodique	ITIE-TCHAD MFB MMGC MPE	12 mois	➤ Contenu du site web de l'ITIE-Tchad /L'OTFiP modifié pour prendre en compte l'exigence 3 de la Norme ITIE ➤ Modèle de déclaration prenant en compte les exigences de la Norme conçu et validé ➤ Système de télédéclaration opérationnel et/ou intégré au systèmes de cadastres
3.2	Production	► Conception d'un modèle de déclaration prenant en compte les données exigées sur l'exploration, la production et l'exportation ► Etudier la possibilité d'intégration des modèles de déclaration dans les système de gestion des cadastres ► Prévoir la publication de bulletins statistiques par le MMGC et le MPE prenant en compte les exigences de la Norme ITIE			
3.3	Exportations	► Changer le contenu du site web de l'ITIE-Tchad et le site web de l'OTFiP pour intégrer les données sur l'exploration, production et exportation ou inclure les liens vers les sites sources du MMGC et du MPE			

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
4.1	Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	Mise en place d'un système de E-Reporting pour la collecte et la diffusion des données sur le secteur extractif Il est recommandé de prendre en compte les actions suivantes: ▶ Accélérer l'implémentation des projets de modernisation des systèmes des régies financières et leur intégration ▶ Mise en place d'un data Warehouse (entrepôt de données) regroupant toutes les données sur les paiements à partir des systèmes des régies financières ▶ Doter le système de collecte des données d'un système de suivi et d'alerte concernant l'exhaustivité et la fiabilité des données ▶ Mise en place d'un système de télédéclaration pour les entreprises permettant d'alimenter la data Warehouse de données non disponibles au niveau des régies ou pour le recoupement des données . ▶ Procéder à une étude de faisabilité pour la prise en compte de la notion de projet dans la liquidation et le recouvrement des recettes au niveau des régies financières ▶ Etudier avec le RCCM la possibilité de rendre public les comptes déposés par les entreprises extractives dans le cadre des dispositions de l'article 269 de l'Acte Uniforme Révisé relatif au Droit des Sociétés Commercial et du Groupement d'Intérêt Économique. ▶ Prévoir des dispositions similaires à celles prévue dans l'article 296 du Code minier dans le projet du Code pétrolier en cours de révision ▶ Elaboration d'un manuel de procédure détaillant les sources, les modèles de déclaration, les validations et la périodicité de reporting pour chaque entité et pour chaque type de données ▶ Prévoir un mécanisme veille et d'analyse des données ITIE	ITIE-TCHAD MFB MMGC MPE	24 mois	➢ Data Warehouse implémenté et un système de contrôle des données opérationnel ➢ Systèmes des régies interconnectés et intégrés au datawarehouse ➢ Portail de télédéclaration opérationnel pour les données générées manuellement ou pour les systèmes non intégrés ➢ Directives méthodologiques sur la préparation des déclarations et la validation des données approuvées et disséminées ➢ Obligation de se conformer aux exigences ITIE introduite dans le nouveau code pétrolier ➢ Contenu du Site web ITIE-Tchad et portail de l'OTFiP modifiée et alimenter automatiquement à partir de la Data Warehouse ➢ Mécanisme de veille et d'analyse des données implémenté au niveau de l'ITIE -Tchad

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature	Divulgarion d'informations sur les revenus générés par la vente de la part de la production de l'État ventilés par acheteur Il est recommandé de : ► Mettre en place un modèle de rapport en introduisant une désagrégation plus poussée par entreprises acheteuses individuelles en application de l'article 6 de la Loi n° 018/PR/201 ► Garantir un accès libre à ces informations via le portail web de l'OTFiP et de l'ITIE-Tchad .	ITI-Tchad SHT OTFiP/MFB	3 mois	► Etat de reporting spécifique conçu et paramétré dans la système E-Reporting de collecte et de diffusion des données ► Contenu du Site web ITIE-Tchad et portail de l'OTFiP modifiée et alimenter automatiquement à part de la data Warehouse
4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc	Assurer la publication des contrats portant sur des opérations d'infrastructures ou de de troc (Voir recommandations Exigences 2.6, 2.4 et 4.1)	ITI-Tchad MPE MMGC		► Contrats de troc et d'infrastructure accessible via la plateforme des contrats ► Modèle de déclaration et guide de rapportage validés et divulgués
4.4	Revenus provenant du transport	Divulgarion des données à travers les rapports financiers des sociétés de transport et mise en place d'un système de télédéclaration À cette fin, il est recommandé de : ► assurer la divulgation des données requises par la Norme ITIE à travers les rapports financiers des sociétés TOTCO, COTOCO et Petrochad transportation Ltd et les rendre publics ► proposer l'élargissement du périmètre de La Loi n° 018/PR/2016 et du décret n° 1838/PR/MPME/2019 pour inclure toutes les sociétés se trouvant dans le périmètre de l'ITIE. ► Prévoir un système de télédéclaration permettant aux entreprises concernées de reporter les données sur une base périodique (voir recommandation Exigence 4.1) ► Rendre public les contrats de transports (voir recommandation Exigence 2.4)	ITI-Tchad MPE TOTCO COTOCO Petrochad transportation Ltd	12 mois	► Rapports financiers des sociétés de transports adaptés et rendu public ► Périmètre de la Loi n° 018/PR/2016 et du décret n° 1838/PR/MPME/2019 révisé ► Contrats de transport publiés et accessibles sur la plateforme des contrats ► Système de télédéclaration opérationnel

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
4.5	Transactions liées aux entreprises d'État	Voir recommandations Exigences 2.6, 2.4 et 4.1			
4.6	Paielements infranationaux	Voir recommandations Exigences 4.1 et 5.2			
5.1	Répartition des revenus provenant des industries extractives	Publication d'un budget citoyen se rapportant au secteur extractif Elaboration un document annuel sur le budget citoyen pour le secteur extractif résumant les principaux chiffres sur les recettes du secteur extractif et leur répartition entre coûts ou fonds extrabudgétaires (couts pétroliers, remboursement de dettes, ...) et le budget de l'Etat . Ce document devrait permettre également aux citoyens de suivre l'acheminement de ces recettes et leurs utilisations à travers le renvoie au chiffres publiés au niveau de la plateforme ITIE ou les rapports sur l'exécution du budget.	ITIE-Tchad	6 mois	➤ Document du budget citoyen « secteur extractif » élaboré et publié périodiquement sur le site web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
5.2	Transferts infranationaux	Introduire un mécanisme d'imputation analytique des paiements et des transfert affectés à des programmes de développement ou des régions géographiques spécifiques ► Prévoir une fonction analytique dans les systèmes des régies financières ou dans le système de télédéclaration permettant l'identification pour chaque paiement : • Le secteur d'activité de l'entreprise ; • Le projet auquel se rattache le paiement ; et • La région/commune de domiciliation du projet. Ce mécanisme permet d'identifier les paiements se rapportant au secteur extractif et concernés par les transferts et transactions inter budgétaires. ► Techniquement, cette mesure peut être mise en œuvre à travers les actions suivantes:	ITIE-Tchad MFB	24 mois	► Département d'analyse analytique crée ► Système de gestion comptable et budgétaire implémentée et module analytique configurés ► Traçabilité systématique des recettes par secteur et par projet et par affectation budgétaire fonctionnelle
5.3	Gestion des revenus et des dépenses	• Intégration des systèmes de liquidation et de recouvrements • Associer le matricule fiscal à une classification de l'activité économique • Associer le paiement au projet ou établir un lien entre la région de production et le lieu de paiement • Prévoir la même affectation analytique lors des opérations de transferts infranationales et intégration de ces données dans les systèmes nationaux d'information budgétaire ► Cette recommandation nécessite également : • La création d'un département d'analyse analytique des recettes au sein du MFB • Equiper le MFB d'un système de gestion comptable et budgétaire			
6.1	Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive.	Mise en place d'un cadre de divulgation systématique des dépenses sociales et environnementales ► Envisager la possibilité d'utiliser les modèles de déclarations ITIE existants pour la collecte de données appropriées des entreprises extractive et leur divulgation via le système de télédéclaration (voir recommandation Exigence 4.1)	ITIE-Tchad	12-24 mois	► Système de télédéclaration opérationnel

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
6.2	Dépenses quasi budgétaires	Mise en place d'un cadre de divulgation systématique des dépenses quasi fiscales Il est recommandé de mettre en place des actions suivantes : ► Assurer la divulgation des données requises par la Norme ITIE à travers les rapports financiers des entreprises d'Etat intervenant dans l'extraction, le raffinage et la production de l'électricité; ► Envisager la possibilité d'utiliser les modèles de déclarations ITIE existants pour garantir collecte des données appropriées des entreprises d'Etat et leur divulgation via le système de télédéclaration (voir recommandation Exigence 4.1); ► La conception d'une note d'orientation sur la communication des données sur les dépenses quasi fiscales incluant la liste des postes de dépenses possibles, la méthodologie d'indentification et d'évaluation des dépenses pour chaque type de dépense	ITIE-TCHAD SHT SRN SONAMIG SONACIM ARSAT SNE	12-24 mois	► Rapports des entreprises d'Etat adaptés et publiés ► Système de télédéclaration opérationnel ► Directives sur la divulgation des dépenses quasi budgétaires élaborées et dessinées
6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie	Mise en place de modèles statistiques pour l'évaluation de l'activité informelle ► Exploiter les données disponibles au niveau de l'Institut de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques sur le secteur informel au Tchad en utilisant des modèles statistiques permettant l'estimation du poids du secteur informel dans l'économie à partir des données du secteur extractif formel. Divulgation des données sur l'emploi à partir des déclarations réglementaires des entreprises ► Dans le cadre des obligations comptables et sociales, les données sur l'emploi sont reportées périodiquement par les sociétés extractives à la DGI et à la CNPS. Il est recommandé d'alimenter la data Warehouse des données sur l'emploi à partir des systèmes de la DGI et de la CNPS soit par intégration soit par télédéclaration.	ITIE-TCHAD CNPS DGI INSEED	12 mois	► Contenu des sites web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP modifié et statistiques divulguées ► Intégration des données sur l'emploi à partir des systèmes de la DGI et/ou de la CNPS ► Modèle statique développé pour l'estimation de la contribution du secteur informel

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
		Divulgarion de la contribution du secteur extractif ► Prévoir la divulgation sur les sites web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP les contribution en valeur absolue et en pourcentage la contribution du secteur extractif			
6.4	Impact environnemental des activités extractives	► Elargir la plateforme des contrats pour intégrer la divulgation des études d'impact environnemental (voir recommandation Exigence 2.3) ► Adapter le contenu du site web de l'ITIE-Tchad pour inclure le cadre légal et normatif de la gestion de l'environnement du secteur extractif (Voir recommandation Exigence 2.1)	ITIE-Tchad Ministère de l'Environnement, de l'eau et de la pêche	12 mois	
4.9		Revoir le rôle de l'Administrateur Indépendant (AI) dans un contexte d'intégration des données ITIE. ► Le HCN-ITIE pourrait envisager de mandater l'AI pour effectuer : ➢ Un rapprochement des déclarations des entreprises et des administrations couvrant uniquement les données exigées par la Norme ITIE en adoptant une approche par les risques ➢ Evaluation de l'exhaustivité des données divulguées par rapport aux exigences de l'ITIE ➢ Evaluation de tout écart entre les divulgations des entreprises et du gouvernement et compilée à travers le portail des données ITIE avec d'autres sources de données accessibles au public. ➢ Evaluation des écart significatif par rapport au cadre légal et réglementaire en vigueur régissant : - le processus de sélection des entreprises clientes et les contrats de ventes conclus - les obligation des entreprises en matière de contenu local et de l'environnement - le processus d'octroi, de transfert, de renouvellement, de suspension et des contrats et licences - les transferts infranationaux et la transferts affectés à des programmes ou des investissement spécifiques	ITIE-Tchad	24 mois	TdR Révisé de l'Administrateur Indépendant Capacités renforcée de la Chambre des Comptes Contenu du site web de l'ITIE amendé Systèmes gouvernementaux interconnectés et système de recoupement des données intégrés

Norme ITIE 2019	Exigences ITIE	Recommandations/Actions	Partes prenantes	Durée estimée d'implémentation	Indicateurs & Objectifs
		➤ Evaluation des écarts entre les recettes fiscales générées et celles projetées dans les études de faisabilité des projets miniers et pétroliers ➤ Evaluation des dépenses fiscales (avantages fiscaux) par projet ➤ Evaluation des écarts entre les droits pétroliers revenant à l'Etat avec les modèles de calculs prévus dans les contrats pétroliers ➤ Rapprochement des bilans matières et évaluation des écarts sur encaissement et sur matière ➤ Rapprochement des prix pratiqués avec les prix de références ► Renforcement de capacité de la Chambre des Comptes sur l'approche par les risques dans l'attestation des revenus du secteur extractif ► Etudier l'interconnexion des différents systèmes en cours de mise en place au niveau des administrations publiques ou envisager de le faire au niveau de la plateforme des données ITIE ► Prévoir la possibilité au public de commenter l'exhaustivité et la qualité des données publiées sur la plateforme ITIE			

6. PLAN D'ACTION

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
2.1	Cadre juridique et fiscalité											
	► Revue de l'arborescence et du contenu du site web de l'ITIE-Tchad pour mieux refléter les exigences ITIE et l'inclusion d'un moteur de recherche plus élaboré permettant de retrouver les informations plus facilement par les utilisateurs. ► Doter le MMGC d'un site web incluant la présentation de sa structure, les missions des intervenants dans le secteur et les réformes en cours dans le secteur ► Amendement de l'article 59 de la Loi n°018/PR/2016 pour ajouter les administrations en charge des mines et des hydrocarbures pour l'obligation d'informer régulièrement le public sur leurs activités.	ITIE-TCHAD MMGC ITIE-Tchad, MMGC, MPE	9 mois	Site web ITIE-Tchad dynamique, régulièrement mis à jour et constituant un référentiel exhaustif sur le cadre juridique et fiscal du secteur extractif Elaboration et publication en ligne de fiches résumant les aspects pertinents du cadre fiscal Site web du MMGC opérationnel divulguant des données prévues par l'exigence 2.1 Périmètre de la loi n°018/PR/2016 étendu aux administrations en charge des mines et des hydrocarbures								
2.2	Octroi des licences et des contrats											
	► Intégration de la publication des informations sur l'octroi et les transferts des titres miniers dans les systèmes de gestion de cadastre minier ► Intégration de la publication des informations sur l'octroi et les transferts des titres miniers dans le minier cadastre pétrolier	ITIE-TCHAD MMGC/DGTM ITIE-TCHAD, MPE, SNH	3-9 Mois	Système du cadastre minier intégrant les données sur les octrois et les transferts des licences Mini cadastre pétrolier complété par les données sur l'octroi et les transferts								
2.3	Registre des licences											
	► Prise en compte des exigences de l'ITIE dans le projet d'implémentation du système de cadastre pétrolier ► Améliorer la tenue du mini cadastre pétrolier ► Prise en compte des exigences ITIE dans le nouveau système de cadastre minier ► Publication des liens d'accès aux systèmes de gestion des cadastres sur le site web de l'ITIE-Tchad	ITIE-TCHAD, MPE ITIE-TCHAD, MPE ITIE-TCHAD, DGTM ITIE-Tchad	3-6 Mois	Prise en compte de l'exigence 2.3 dans les cahiers de charges ou les TDR d'implémentation du système de cadastre pétrolier Mini cadastre pétrolier complété par les données manquantes (date de demande, nom des blocs, correspondance avec la carte des blocs) Prise en compte de l'exigence 2.3 dans le nouveau système de cadastre minier Accès aux systèmes de cadastre disponible sur site web ITIE-Tchad								
2.4	Contrats											

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Finaliser l'implémentation de la plateforme de divulgation des contrats et référencement des documents ► Interconnexion de la plateforme des contrats avec les systèmes de cadastres minier et pétrolier. ► Publication sur la plateforme des autres types de contrats : contrats de troc, contrats de transports, contrats de commercialisation, etc. ► Conception et divulgation de versions simplifiées des contrats "contrats citoyen"	ITIE-Tchad ITIE-Tchad, MMGC/DGTM ITIE-Tchad ITIE-Tchad, MMGC/DGTM	3-9 Mois	Plateforme opérationnelle et contrats exhaustifs divulgués sous une forme interrogeable Plateforme interconnectée avec les systèmes de gestion des cadastres Autres contrats/conventions dans le secteur extractif divulgués sur la plateforme Elaboration et publication des contrats sous une forme simplifiée pour les citoyens en plus des version complètes								
2.5	Propriété effective/Propriété légale											
	► Mise en place d'une Base de données pilote sur la PR publiée sur le site web de l'ITIE-Tchad ► Divulgation des données sur la Propriété juridique sur la plateforme du RCCM/Agence Nationale des Investissements et des Exportations ► Mise en place d'un registre sur la PR selon les standards internationaux et d'un cadre juridique sur la divulgation	ITIE-TCHAD RCCM RCCM, DGTM, DGTP	3-18 Mois	Base de données pilote sur la PR publiée sur le site web de l'ITIE-Tchad Données sur la propriété juridique disponibles en libre accès sur la plateforme du RCCM Cadre juridique implémenté pour la divulgation des PR Un registre public opérationnel sur la PR adoptant la BODS et interconnecté les autres registres pertinents								
2.6	Participations de l'Etat											
	► Mise en place d'un système de télédéclaration pour les sociétés d'Etat pour la déclaration des données sur les participations ► Activation des dispositions de l'article 9 de la Loi n°018/PR/201 en invitant les sociétés d'Etat à publier sur leurs sites web ou sur le site web de l'ITIE-Tchad leurs états financiers annuels, leurs rapports financiers, leurs statuts, les accords et les conventions conclus au titre des transactions et les PV des assemblées générales, les procédures de passation de marchés ,etc. .	ITIE-TCHAD SHT/SRN/SONAMIG/SONACIM/ARSAT	3-24 Mois	Système de télédéclaration opérationnel pour la collecte des données sur les participations Rapports financiers et documents pertinents incluant les données sur les participations divulguées par les sociétés d'Etat								

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Adopter par les entreprises d'Etat des normes et des directives internationales en vue de l'élaboration et de la publication les rapports périodiques sur leurs activités (par exemple : les Directives du Global Reporting Initiative (GRI) ; les documents d'orientation et rapports de bonnes pratiques pour le secteur des hydrocarbures produits par l'Association Mondiale de l'Industrie Pétrolière et Gazière (IPIECA) ; les principes du Conseil international des mines et des métaux (ICMM)), et assurer un audit indépendant des informations communiquées dont la divulgation est requise par l'ITIE. ► Elaboration d'un manuel de procédures détaillant les obligations de reporting des structures publiques dans le cadre des dispositions de l'article 9 de loi n°018/PR/201 ► Publier les données sur le site web de l'ITIE-Tchad	SHT/SRN/SONAMIG/SONACIM/ARSAT/MFB ITIE-Tchad ITIE-Tchad		Rapports financiers divulgués selon les standards internationaux et faisant l'objet d'un audit indépendant Manuel de reporting pour la production des données ITIE élaboré et implémenté au niveau des entreprises d'Etat Changement du contenu du site web ITIE-Tchad pour intégrer les données sur les participations								
3	Données d'exploration, de production et d'exportation											
	► Conception d'un modèle de déclaration prenant en compte les données exigées sur l'exploration , la production et l'exportation ► Intégration des modèles de déclaration dans les système de gestion des cadastres ou mise en place d'un système de télédéclaration permettant aux structures concernées de reporter les données sur une base périodique ► Prévoir la publication de bulletins statistiques par le MMGC et le MPE prenant en compte les exigences de la Norme ITIE ► Changer le contenu du site web de l'ITIE-Tchad et le site web de l'OTFiP pour intégrer les données sur l'exploration, production et exportation ou inclure les liens vers les sites sources du MMGC et du MPE	ITIE-TCHAD MMGC/MPE MMGC/MPE/OTFiP ITIE-Tchad/OTFiP	3-12 Mois	Modèle de déclaration prenant en compte les exigences de la Norme conçu et validé Système de télédéclaration opérationnel et/ou intégré au systèmes de cadastres Système de télédéclaration opérationnel et/ou intégré au systèmes de cadastres Contenu du site web de l'ITIE-Tchad /L'OTFiP modifié pour prendre en compte l'exigence 3 de la Norme ITIE								
4.1	Divulgence exhaustive des taxes et des revenus											

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Accélérer l'implémentation des projets de modernisation des systèmes des régies financières et des administrations de tutelle et leur interconnexion ► Mise en place d'un système de télédéclaration pour les entreprises permettant d'alimenter la data Warehouse de données non disponibles au niveau des régies ou pour le recoupement des données . ► Mise en place d'un data Warehouse (entrepôt de données) regroupant toutes les données sur les paiements à partir des systèmes des régies financières ► Mise en place d'un système de suivi, de réconciliation et d'alerte concernant l'exhaustivité et la fiabilité des données reportées systématiquement ► Prise en compte de la notion de projet dans la liquidation et le recouvrement des recettes au niveau des régies financières ► Prévoir des dispositions similaires à celles prévue dans l'article 296 du Code minier dans le projet du Code pétrolier en cours de révision ► Elaboration d'un manuel de procédure détaillant les sources, les modèles de déclaration, les validations et la périodicité de reporting pour chaque entité et pour chaque type de données	MFB/MPE/MMGC ITIE-Tchad ITIE-Tchad ITIE-Tchad MFB/MPE/MMGC ITIE-Tchad/MPE ITIE-Tchad	24 Mois	Systèmes des régies interconnectés et des administrations et intégrés au datawarehouse Portail de télédéclaration opérationnel pour les données générées manuellement ou pour les systèmes non intégrés Formats de reporting en ligne élaborés et validés Data Warehouse regroupant les données financières et contextuelles implémenté Mécanisme de veille et tableaux de bord d'analyse des données implémenté au niveau de l'ITIE -Tchad Faisabilité technique étudiée et paramétrage des système de liquidation et de recouvrement effectué pour la prise en compte du "projet" Obligation de se conformer aux exigences ITIE introduite dans le nouveau code pétrolier Directives méthodologiques sur la préparation des déclarations, la validation et le contrôle des données approuvées et disséminées								
4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'État et/ou autres revenus perçus en nature											
	► Mettre en place un modèle de rapport en introduisant une désagrégation plus poussée par entreprises acheteuses individuelles en application de l'article 6 de la Loi n° 018/PR/201	ITI-Tchad/SHT	3-6 Mois	Ø Formulaire de reporting spécifique conçu et paramétré dans la système E-Reporting (télédéclaration) de collecte et de diffusion des données								

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Garantir un accès libre à ces informations via le portail web de l'OTFiP et de l'ITIE-Tchad .	ITIE-Tchad/OTFiP		Ø Contenu du Site web ITIE-Tchad et portail de l'OTFiP modifiée et alimenter automatiquement à part de la data Warehouse								
4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc											
	► Assurer la publication des contrats portant sur des opérations d'infrastructures ou de de troc (Voir actions Exigences 2.6 et 2.4) ► Prévoir un système de télédéclaration permettant aux sociétés de transport de reporter les données sur une base périodique (voir actions Exigence 4.1)	ITI-Tchad/MPE ITI-Tchad		Contrats de troc et d'infrastructure accessibles via la plateforme des contrats Système de télédéclaration opérationnel et guide de rapportage validés et divulgués								
4.4	Revenus provenant du transport											
	► Assurer la divulgation des données requises par la Norme ITIE à travers les rapports financiers des sociétés de transport et les rendre publics ► Proposer l'élargissement du périmètre de la Loi n°018/PR/2016 et du décret n°1838/PR/MPME/2019 pour inclure toutes les sociétés se trouvant dans le permettre de l'ITIE. ► Prévoir un système de télédéclaration permettant aux sociétés de transport de reporter les données sur une base périodique (voir actions Exigence 4.1) ► Rendre public les contrats de transports (voir actions Exigence 2.4)	TOTCO/COTCO/Petrochad transportation Ltd ITI-Tchad ITI-Tchad ITI-Tchad/MPE	3-24 Mois	Rapports financiers des sociétés de transports amendés et rendus public Périmètre de la Loi n°018/PR/2016 et du décret n°1838/PR/MPME/2019 révisé Système de télédéclaration opérationnel pour les sociétés de transport Contrats de transport publiés et accessibles sur la plateforme des contrats								
4.5	Transactions liées aux entreprises d'État											
	Voir actions 2.6, 2.4 et 4.1	ITIE-Tchad, MFB	12-24 Mois									
4.6	Paievements infranationaux											
	Voir actions 4.1 et 5.2	ITIE-Tchad, MFB	12-24 Mois									
5.1	Répartition des revenus provenant des industries extractives											
	► Publication d'un budget citoyen se rapportant au secteur extractif Elaboration un document annuel sur le budget citoyen pour le secteur extractif résumant les principaux chiffres sur les recettes du secteur extractif et leur répartition entre coûts ou fonds extrabudgétaires (couts pétroliers,	ITIE-Tchad/OTFiP	6 Mois	Document du budget citoyen « secteur extractif » élaboré et publié périodiquement sur le site web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP								

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	remboursement de dettes, ...) et le budget de l'Etat .											
5.2/5.3	Revenus et des transfert affectés à des programmes de développement ou des régions géographiques spécifiques		24 mois									
	► Mise en place d'une unité d'analyse analytique • La création d'un département d'analyse analytique des recettes au sein du MFB • Equiper le MFB d'un système de gestion comptable et budgétaire ► Prévoir une fonction analytique dans les systèmes des régies financières ou dans le système de télédéclaration permettant l'identification pour chaque paiement : • Le secteur d'activité de l'entreprise ; • Le projet auquel se rattache le paiement ; et • La région/commune de domiciliation du projet ► Prévoir la même affectation analytique lors des opérations de transferts infranationales et intégration de ces données dans les systèmes nationaux d'information budgétaire	MFB	24 mois	Département d'analyse analytique créée Système de gestion comptable et budgétaire implémentée et module analytique configurés								
		MFB		Fonction analytique permettant une imputation systématique des revenus par secteur, par société, par projet et par région								
		MFB		Traçabilité systématique des recettes par secteur et par projet et par affectation budgétaire fonctionnelle								
6.1	Mise en place d'un cadre de divulgation systématique des dépenses sociales et environnementales											
	► Envisager la possibilité d'utiliser les modèles de déclarations ITIE existants pour la collecte de données appropriées des entreprises extractives et leur divulgation via le système de télédéclaration (voir recommandation Exigence 4.1)	ITIE-Tchad	12-24 mois	Système de télédéclaration opérationnel pour les entreprises extractives								
6.2	Dépenses quasi budgétaires											
	► Envisager la possibilité d'utiliser les modèles de déclarations ITIE existants pour garantir collecte des données appropriées des entreprises d'Etat et leur divulgation via le système de télédéclaration	ITIE-TCHAD	6-15 mois	Système de télédéclaration opérationnel pour les entreprises d'Etat incluant des modèles appropriés pour la collecte des données sur les dépenses quasi budgétaires								

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Divulgarion des données à travers les rapports financiers des entreprises d'Etat ► La conception d'une note d'orientation sur la communication des données sur les dépenses quasi fiscales incluant la liste des postes de dépenses possibles, la méthodologie d'indentification et d'évaluation des dépenses pour chaque type de dépense	SONACI/SONAMIG/SRN/SHT/ARSAT/ANE ITIE-TCHAD		Rapports financiers des entreprises d'Etat incluant une section sur les dépenses quasi budgétaires publiés Directives sur la divulgation des dépenses quasi budgétaires élaborées et disséminées								
6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie											
	► Mise en place d'un modèle statistique pour l'évaluation de la contribution du secteur informel ► Divulgarion des données sur l'emploi à partir des déclarations réglementaires des entreprises auprès de la DGI ou de la CNPS ► Divulgarion sur les sites web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP les contribution en valeur absolue et en pourcentage la contribution du secteur extractif	ITIE-TCHAD/INSEED DGI/CNPS ITIE-TCHAD/OTFiP	12 mois	Modèle statique développé pour l'estimation de la contribution du secteur informel Intégration de la divulgation des données sur l'emploi à partir des systèmes de la DGI et/ou de la CNPS Contenu des sites web de l'ITIE-Tchad et de l'OTFiP modifié et statistiques divulguées								
6.4	Données sur l'environnement											
	► Recensement et dématérialisation des études d'impact ► Divulgarion des études d'impact environnemental à travers la plateforme des contrat ou le système de gestion du cadastre minier ► Publier les études d'impact pour le secteur pétrolier sur le site web de l'ITIE-Tchad à travers le mini cadastre ► Publier les textes pertinents sur le cadre légal et normatif de la gestion de l'environnement du secteur extractif sur le site web de l'ITIE-Tchad	Ministère de l'Environnement, de l'eau et de la pêche ITIE-Tchad, MMGC/DGTM ITIE-Tchad ITIE-Tchad	3-9 mois	Etudes d'impact archivées sous une forme électronique Etudes d'impact des opérateurs miniers consultables en ligne à travers le système de cadastre minier ou la Plateforme des contrats Etudes d'impact des opérateurs pétroliers consultables en ligne à travers le mini cadastre pétrolier Contenu du site web de l'ITIE amendé								
4.9	Assurance de la qualité des données											
	► Revue des TDR de l'AI pour inclure une approche basée sur l'audit et l'évaluation des risques au lieu de la réconciliation	ITIE-Tchad	24 Mois	TdR Révisé de l'Administrateur Indépendant								

Exigences ITIE	Actions	Partes prenantes	Durée	Indicateurs & Objectifs	TR1	TR2	TR3	TR4	TR5	TR6	TR7	TR8
	► Renforcement de capacité de la Chambre des Comptes sur l'approche par les risques dans l'attestation des revenus du secteur extractif ► Interconnexion des différents systèmes en cours de mise en place au niveau des administrations publiques implémentation de mécanismes de recoupement systématique des données ITIE ► Prévoir la possibilité au public de commenter l'exhaustivité et la qualité des données publiées sur la plateforme ITIE	ITIE-Tchad MFB, MPE, MMGC ITIE-Tchad		Capacités renforcées de la Chambre des Comptes Systèmes gouvernementaux interconnectés et système de recoupement des données intégré Contenu du site web de l'ITIE amendé								

	Actions pouvant être entamées immédiatement
	Actions qui dépendent d'autres projets



Karim LOURIMI

Tél +216 27 59 65 95

karim.lourimi@gmail.com

